



Comité de bassin

Séance plénière

22 octobre 2020

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

1. Diffusion	2
2. Procès-verbal	4
3. Liste de présence	37



Comité de bassin

Séance plénière

22 octobre 2020

Diffusion

- Madame la Ministre de la Transition écologique (1 ex.)
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité)
- Mesdames et Messieurs les membres du comité de bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)

Pour information

- Mesdames et Messieurs les présidents des commissions locales de l'eau (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les présidents des établissements publics territoriaux (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)



Comité de bassin

Séance plénière

Jeudi 22 octobre 2020

(de 10h à 15h30, au Centre de conférences d'Orléans)

Ordre du jour

Pour délibération
(D)

Matin

1. **Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 12 décembre 2019** D
2. **Désignation au conseil d'administration de l'Agence de l'eau** D
- 4 représentants et représentantes des communes

PLANIFICATION

1. **Projets de Sdage et programme de mesures 2022-2027** D
- *Approbation du projet de Sdage et ses documents d'accompagnement*
- *Approbation du rapport environnemental en vue de la saisine de l'Autorité environnementale*
- *Avis sur le projet de programme de mesures*
2. **État des lieux 2019 du bassin Loire-Bretagne** D
- *Approbation d'un erratum relatif à la pression « hydrologie »*
3. **Sage Estuaire Loire (Pays-de-la-Loire)** D
- *Avis sur le projet de Sage révisé*
4. **Sage Vienne tourangelle (Vienne, Indre-et-Loire)** D
- *Avis sur le projet de périmètre*
5. **Épave de l'Horn (Finistère)** D
- *Avis sur le projet d'Épave porté par le Syndicat mixte de l'Horn*

Après-midi

INONDATIONS

1. **Papi d'intention Vienne aval (EPTB Vienne)**..... D
- *Avenant n° 1*
2. **Papi d'intention « Agglomération rochelaise » (Charente-Maritime)**..... D

AUTRES POINTS

1. Information sur le renouvellement des instances de bassin
2. Plan de reprise et plan de relance
- *Point d'information*
3. Compte rendu de la commission Communication et action internationale réunie les 15 janvier et 7 mai 2020
4. Compte rendu de la commission Programme réunie les 11 mars, 9 juin et 13 octobre 2020
5. Compte rendu de la commission Inondations-plan Loire réunie le 20 octobre 2020
6. Compte rendu de la commission relative aux Milieux naturels réunie les 13 février et 28 mai 2020
7. Compte rendu de la commission Littoral réunie le 20 février 2020
8. Compte rendu des commissions Planification de l'année 2020

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le président :

Bonjour à toutes et à tous. J'ai le plaisir de vous retrouver ce matin pour ce comité de bassin, dans des conditions un peu exceptionnelles, pour une importante réunion. En effet, nous allons voter le projet de Sdage pour la période 2022-2027, lequel sera soumis à consultation sachant que la décision définitive du vote de ce document n'interviendra qu'après ces consultations publiques et l'avis de l'autorité environnementale.

Je voudrais commencer cette réunion en saluant M. Pierre Pouëssel, préfet de la région Centre-Val de Loire et préfet coordonnateur du bassin. Il est à nos côtés ce matin. Je tiens à l'en remercier car je sais qu'en ce moment, les services de l'État ont des emplois du temps plus que perturbés avec la Covid-19. Merci, M. le Préfet, d'avoir pris ce temps d'être à nos côtés pour montrer l'attente des services de l'État dans ce dossier dans ce contexte sanitaire si particulier.

Je voudrais saluer M. Hervé Brulé, notre nouveau directeur de la Dreal Centre-Val de Loire, qui remplace Christophe Chassande que nous n'avons pas pu remercier publiquement. C'est peut-être aussi l'occasion de le faire. Bienvenue à M. Brulé. M. le Préfet, je voudrais que vous puissiez témoigner auprès de Christophe Chassande toute notre reconnaissance pour le travail qu'il a réalisé auprès de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.

Je salue bien sûr notre directeur général, M. Martin Gutton.

Je vous précise que la présidente du conseil d'administration, Mme Aubert, suit nos travaux en visioconférence. Nous aurons le plaisir de l'entendre tout à l'heure.

Nous travaillons dans des conditions très particulières. En effet, j'ai proposé aux membres du bureau du comité de bassin d'être en présentiel à Orléans pour leur permettre d'assister collectivement à nos travaux. Je vous remercie de votre présence en visioconférence. Je sais que ce n'est pas simple. M. Gouteyron a tout mis en œuvre avec les services pour que notre réunion soit la plus fluide possible. Néanmoins, nous savons tous la difficulté de l'exercice. Nous sommes en pleine perturbation dans la vie de nos instances puisqu'avec la Covid-19, beaucoup de choses ont dû être décalées ou reportées.

Concernant la représentation des usagers, nous avons le plaisir d'accueillir :

- M. Étienne Berthuit, qui remplace M. Belliard ;
- M. Thomas Clivio, qui remplace M. Fontaine ;
- M. Emmanuel Durand, qui remplace M. Chatry.

S'agissant de la représentation des départements, Mme Claire Paulic remplace M. Favreau pour le département des Deux-Sèvres.

Avant d'engager nos travaux, je voudrais vous rappeler que la vie du comité de bassin a été fortement perturbée avec la Covid-19. Nous devons nous réunir à Vannes le 5 mars, puis à Orléans le 24 juin. Compte tenu de la situation sanitaire, ces comités n'ont pas pu se tenir comme prévu. Nous avons évidemment continué à travailler pour permettre l'élaboration de ce document extrêmement important de projet de Sdage.

Je vous ai tous réunis en visioconférence le 17 septembre dernier, notamment afin de partager les travaux de la commission Planification sur les projets de Sdage et de programme de mesures. Cette réunion avait pour ambition de vous permettre d'avoir une idée des grandes orientations du travail réalisé par la commission Planification.

J'ai souhaité réduire la durée de notre comité de ce jour, car suivre une séance plénière toute une journée en visioconférence n'est pas forcément productif. Nous allons essayer d'examiner tous les points jusqu'à 13h30, sachant que le projet de Sdage et le projet de programme de mesures nous occuperont une bonne partie de la matinée. Je demande en conséquence aux différents intervenants d'être précis et concis dans leurs interventions. Si nous n'avons plus le temps pour examiner les autres points de l'ordre du jour, je vous consulterai alors par échanges d'écrits, comme je l'ai fait au début de l'été.

Il s'agit de notre dernier comité de bassin dans sa composition actuelle et je regrette de ne pouvoir vous remercier de votre travail et de votre engagement que par le biais d'un écran.

Je vous rappelle que les différentes instances ont jusqu'à la fin du mois d'octobre pour désigner des représentants et des représentantes et pour les proposer au préfet coordonnateur de bassin en vue du renouvellement le 1^{er} janvier 2021.

Je passe maintenant la parole à M. Gutton qui va notamment vous expliquer le déroulement de la séance de cette matinée.

M. GUTTON :

Je souhaiterais vous indiquer quelques bonnes pratiques afin d'assurer un bon déroulement de la séance. Il faut bien que chacun ait coupé son micro. Puis, quand vous souhaitez prendre la parole, vous levez la petite « main bleue » pour que le président puisse vous identifier et vous passer la parole. Il sera important, pour le compte rendu, que chacun rappelle son identité au moment de sa prise de parole.

Concernant les votes, nous allons commencer par des votes que nous souhaitons plutôt à main levée pour le procès-verbal et pour les désignations au conseil d'administration. Nous vous demanderons simplement qui est contre et qui s'abstient de façon à aller suffisamment vite. En revanche, pour les documents principaux, nous vous proposerons un vote à bulletin secret. À ce moment-là, je vous réexpliquerai comment nous organiserons le vote parce que ce n'est pas très simple avec Zoom quand il y a des pouvoirs. Il faudra que nous puissions faire voter tous les membres du comité de bassin. Ensuite, nous retirerons les personnes qui n'ont pas plusieurs pouvoirs pour recommencer deux fois, une fois pour celles qui ont deux pouvoirs et une fois pour celles qui ont un pouvoir. Nous y reviendrons tout à l'heure juste avant le vote concernant le Sdage.

À propos du déroulé du comité de bassin, vous aviez vu que nous avons un ordre du jour extrêmement long. Le président a prévu que nous ne traitons pas la totalité de l'ordre du jour. Évidemment, le dossier principal est la validation du projet de Sdage soumis à la consultation du public l'année prochaine. Les dossiers qui ne pourraient pas passer aujourd'hui, nous vous les resoumettrons dans une consultation écrite d'ici la fin de l'année.

Enfin, je vous rappelle que le comité de bassin actuel finit ses fonctions le 31 décembre 2020.

M. le président :

Je tiendrai, mes chers collègues, un propos introductif sur le vote ou la proposition de vote de mise en consultation du document. Je vous propose de démarrer notre ordre du jour. Puis, je passerai la parole à M. le préfet après mon propos introductif sur le document important de ce comité de bassin, à savoir le projet de Sdage.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
PLÉNIÈRE DU 12 DECEMBRE 2019**

Point n° 1 de l'ordre du jour

M. le président :

Ce procès-verbal est annexé au dossier de séance. Il n'a fait l'objet d'aucune demande de modification écrite. Avez-vous des observations à faire sur ce procès-verbal qui vous a été transmis ? Il n'y a pas d'observation, je le mets donc au vote.

Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 12 décembre 2019.

- **Adopté à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-06 du 22 octobre 2020.

DÉSIGNATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Point n° 2 de l'ordre du jour

M. le président :

À la suite des élections municipales de mars et de juin, certains représentants des communes ont acquis un nouveau mandat municipal.

L'AMF (Association des Maires de France) a récemment redésigné tous ses représentants et un arrêté de nomination a été signé le 21 septembre dernier.

Du fait de la rupture de mandat au comité de bassin, il est donc nécessaire de procéder à l'élection des représentants des communes au conseil d'administration de l'Agence de l'eau.

Il n'y aura qu'un conseil d'administration avant le renouvellement complet du comité de bassin le 3 novembre prochain. C'est pourquoi il est proposé, avec un accord unanime des membres du bureau, de reconduire les administrateurs et l'administratrice précédemment en place, à savoir M. Albert, Mme Gallien, M. Gandrieau et M. Lucaud. Ils seront nos représentants, jusqu'à la fin de l'année, au conseil d'administration. Si vous en êtes d'accord, je vous propose de valider cette proposition.

- ***M. Albert, Mme Gallien, M. Gandrieau et M. Lucaud sont désignés à l'unanimité pour siéger au conseil d'administration.***

PROJETS DE SDAGE ET DE PROGRAMME DE MESURES 2022-2027

Point « planification » n° 1 de l'ordre du jour

M. le président :

Nous allons passer au point central de notre ordre du jour, à savoir les projets de Sdage et de programme de mesures 2022-2027. Nous sommes au début d'une longue aventure. Ce document ne sera validé officiellement qu'après avis de l'autorité environnementale, consultation du public et consultation des collectivités.

Ce projet a fait l'objet d'un travail considérable de la part des services de l'Agence de l'eau que je tiens à remercier, tout particulièrement M. Gouteyron, les services de la Dreal que je tiens également à remercier, et sous l'égide de notre ami, M. Taufflieb, qui a présidé la commission Planification avec beaucoup de conviction et beaucoup d'écoute tout en essayant de rapprocher les points de vue.

Je voudrais vous dire, mes chers collègues, que si ce document suscite interrogations et questionnements, c'est parce que la question de l'eau devient centrale. Face au dérèglement climatique, face à ces dérèglements environnementaux, l'eau devient une question centrale pour l'aménagement et le développement économique de nos territoires. Aujourd'hui, nous sommes tout simplement en train de découvrir que le dérèglement climatique, c'est aussi chez nous. Quand je dis chez nous, c'est en métropole. Vous avez vu il y a quelques jours les images catastrophiques de ces événements dans les Alpes-Maritimes avec ces inondations et leurs conséquences. Vous avez vu aussi les perspectives de raréfaction de cette ressource en eau sur tous nos territoires.

Martial Saddier, président du comité de bassin Rhône-Méditerranée-Corse, me disait qu'en 2040, il y aurait 60 % en moins de couvertures neigeuses dans les Pyrénées. M. le préfet des Côtes-d'Armor me disait hier qu'en janvier 2017, nous étions en sécheresse dans ce département. Autre exemple - Jean-François Marie, président de l'EPTB Vilaine, est présent à notre visioconférence - la Vilaine, qui couvre 33 % du territoire breton, a son débit d'étiage qui vaut rejet des stations d'épuration de Rennes Métropole et de Redon.

Il est normal que cette question quantitative nous rattrape. Je vous rappelle que quand nous avons voté le Sdage la dernière fois, c'était surtout la question qualitative qui était posée. Aujourd'hui, nous découvrons que la question des usages devient une priorité absolue et que la ressource n'est plus inépuisable. Au contraire, il va falloir la gérer collectivement. Les usagers de l'eau vont être obligés de se mettre d'accord, entre les usagers agricoles, les usagers industriels mais aussi les usages touristiques pour la continuité écologique et le respect de la qualité de nos rivières. Tout cela n'est pas simple. Tout cela crée des tensions.

Les discussions que nous avons eues, et que nous aurons encore j'espère, sont légitimes. Nous avons le droit de ne pas être d'accord parce que le sujet est complexe. Lorsque nous avons voté le Sdage la dernière fois, nous avions un objectif de 60 % des masses d'eau conformes en 2021. Aujourd'hui, nous en sommes loin. Avec la question quantitative qui nous est posée, la difficulté est encore plus grande.

La question pour nous, au moment de l'écriture de ce projet, c'était d'abord de s'appuyer sur un état des lieux conséquent. Il faut reconnaître que nous avons fait beaucoup de progrès en matière d'état des lieux.

Ensuite, c'était de se dire : gardons-nous l'ambition, notamment l'ambition que nous avons vis-à-vis de l'Union européenne au titre de la directive-cadre sur l'eau, tout en sachant les difficultés que nous avons eues à l'atteindre dans le Sdage précédent ? Nous avons dit collectivement que nous ne pouvions pas baisser l'ambition parce que le sujet est central.

La question était alors de se dire : comment allons-nous atteindre ces objectifs, avec entretemps le vote d'un rapport particulier que le comité de bassin avait proposé sur les conséquences du dérèglement climatique ? Aujourd'hui, tout cela vient percuter l'analyse et les propositions. Il est donc normal que tout le monde s'intéresse au sujet ; d'abord l'État qui doit répondre à l'Union européenne, puis les territoires et les collectivités. De plus en plus, celles-ci voient bien la difficulté de gérer le petit cycle et le grand cycle. Entretemps, nous avons eu la GEMAPI et tout le reste par rapport au précédent Sdage. Les conséquences étaient très importantes pour les territoires en matière de grand cycle.

Apparaissent aussi les questions du partage, de la solidarité amont/aval, ville/campagne, de la solidarité des usages entre les uns et les autres. Nous avons essayé de construire ce document avec cette ambition très forte de protéger ce bien commun à tous, de ne pas baisser la garde sur les objectifs et d'être capables de créer des consensus. C'est bien l'état d'esprit qui a animé toute la commission. Même s'il y a eu des points de désaccord, je veux remercier tous les participants pour avoir contribué dans des conditions difficiles lors de l'élaboration du document de Sdage. Il s'agit bien d'une consultation.

Nous arrivons aujourd'hui au vote. Il appartiendra à cette même commission Planification - et c'est l'engagement que nous devons prendre tous ici - d'écouter le retour des consultations, d'écouter les chambres consulaires, les collectivités territoriales et l'autorité environnementale sur les retours qu'ils vont nous faire sur notre document. Je n'oublie pas la consultation publique. Si nous mettons ce dossier en consultation, il faudra aussi, comme nous l'avons fait la dernière fois, analyser le retour de la consultation. C'est aussi cela la démocratie et la participation.

M. Taufflieb et M. Gouteyron vont nous expliquer le contenu. Puis, je donnerai la parole à M. le préfet qui va nous dire son point de vue sur le sujet. Je voudrais vous dire, un peu solennellement, deux choses. Si nous ne votons pas ce document qui va aller en consultation, notre instance aurait montré son incapacité à trouver du consensus ou des compromis. Un certain nombre de personnes posent la question de l'utilité du comité de bassin, de cette démocratie participative alors que nous ne serions pas capables de nous mettre d'accord et que nous appellerions finalement les services de l'État à la rescousse. Cela risque de nous fragiliser. Je crois beaucoup au comité de bassin et à ses vertus. Il faut que nous soyons tous à la hauteur. C'est le premier point.

Deuxième point, nous avons eu une réunion de bureau la semaine dernière. J'ai souhaité partager quatre points avec les membres de mon bureau dans un souci de bonne volonté vis-à-vis des uns et des autres et surtout de facilitation de la démarche.

Le premier point concerne nos instances que nous allons renouveler en fin d'année. N'avons-nous pas des questions à nous poser sur le fonctionnement de nos instances et de nos commissions ? Nous avons vu que malheureusement, pour différentes raisons, nous les élus,- et je me mets dans cette catégorie-, nous ne sommes peut-être pas assez présents dans ces commissions

Planification. Il faut dire les choses. Cela pose la question de la légitimité très forte de la commission Planification de déposer un dossier qui doit être ensuite voté par le comité. N'avons-nous pas de questions à nous poser sur le fonctionnement de notre organisation ? Peut-être... L'idée est peut-être de faire une évaluation de notre fonctionnement et d'essayer de voir si collectivement, nous pouvons l'améliorer pour sécuriser tout le monde et non pas pour interdire la démocratie participative, surtout pas. Je proposerais donc une évaluation du fonctionnement de nos instances.

Deuxième point, vous avez vu la taille du bassin Loire-Bretagne qui représente près de 30 % du territoire national, avec des problématiques aussi diverses au pied du Massif central ou dans la baie de Douarnenez. Il est difficile d'écrire un document à Orléans parce que les problèmes des uns ne sont pas les problèmes des autres. Quand nous abordons les dispositions 7B3, 7B2 et tout le reste, je ne suis pas sûr de bien connaître toutes les situations. Les situations de la Vendée ne sont pas celles de la Loire.

Il y a donc une règle que j'ai envie de partager avec vous, en accord avec Mme la présidente du conseil d'administration. En effet, rien ne vaut, quand les territoires sont en tension ou désignés en tant que tel, d'avoir une étude HMUC plus poussée et plus détaillée sur les territoires. Plutôt que de grands débats ou de grandes considérations à Orléans, je fais confiance au schéma d'aménagement de gestion des eaux. Je fais confiance aux commissions locales de l'eau pour être capables aussi, dans les territoires, de travailler les sujets. Ainsi, la deuxième proposition consiste simplement, en accord avec Mme la présidente du conseil d'administration, de faire en sorte que l'agence de l'eau privilégie les financements autour des études HMUC sur tous les territoires en tension qui ont été ciblés dans l'analyse qui a été faite.

Le troisième point - c'est le Breton qui vous parle parce que pour l'instant, le sujet est principalement breton - c'est la question des algues vertes. Quand la commission Littoral examine le document de Sdage, elle fait des propositions que je trouve tout à fait légitimes. Cependant, je trouve aussi tout à fait légitime de dire qu'il y a des chartes « algues vertes » qui ont été signées dans les territoires par l'État, par l'Agence, par les collectivités territoriales, par les agriculteurs, par l'ensemble des parties prenantes, avec des financements publics importants, avec des objectifs et des trajectoires de diminution des teneurs en nitrates importantes, avec des résultats importants qui ont été évalués tout récemment encore par une expertise indépendante qui est faite sur toutes les baies « algues vertes » en Bretagne. Je souhaite simplement que dans le projet de Sdage, nous fassions référence à ces documents publics validés par tous, y compris par l'Agence.

Le dernier point, c'est la solidarité. Nous ne pouvons pas laisser entendre que les territoires amont seraient défavorisés par rapport à l'aval et que la campagne fasse les frais de ces questions par rapport aux villes et aux métropoles. Ce n'est pas dans l'esprit de ce comité de bassin. Ce n'est pas dans l'esprit de l'État lorsqu'il a créé les agences. La question de solidarité entre l'amont et l'aval, la ville et la campagne doit être au cœur de cette politique publique.

Je veux très fortement le dire parce qu'il n'est pas question de faire les uns contre les autres. Le grand cycle de l'eau se construit aussi dans les campagnes. Aujourd'hui, malheureusement, lorsque nous parlons de contraintes environnementales dans les territoires, autour de questions comme le classement des zones humides, les fonds de vallées, le bocage, les contraintes agricoles, etc. pour les citoyens, les acteurs économiques, les territoires qui vivent ces protections, cela ne se traduit souvent que par le mot « contrainte ».

La question de l'accompagnement arrive ensuite. Si nous voulons gagner le combat de la reconquête de la qualité de l'eau, il faut aussi redonner de la fierté à ces territoires, redonner des plus-values économiques à ces territoires. Nous réussissons la transition environnementale si nous sommes capables de mettre en place les conditions économiques et financières pour ce faire. Je pense par exemple à ce qui est fait à travers les MAEC. C'est encourageant. C'est stimulant. Cela revient à protéger tout en rémunérant. Pour les territoires ruraux, il ne serait pas inconcevable que dans le calcul de la DGF des communes, plutôt que de parler de linéaire de routes, on puisse faire en sorte qu'une commune qui fait des efforts pour la protection de ce bien commun ait aussi en retour des dotations particulières. Cela fait partie de la solidarité.

Ces quatre points - fonctionnement, faire confiance aux territoires à partir des études HMUC, chartes « algues vertes » et solidarité amont/aval - seront au cœur de notre projet de Sdage. C'était tout simplement une attention particulière que je souhaitais, en accord avec mon bureau, vous proposer. Le projet de Sdage ne sera pas touché. Le document établi par la commission Planification ne sera pas modifié d'une seule virgule pour sa mise en consultation.

M. POUËSSEL :

M. le président, messieurs les sénateurs, mesdames et messieurs les élus, mesdames et messieurs, M. le directeur général de l'Agence de l'eau - je salue tout particulièrement M. Brulé, directeur de la Dreal Centre-Val de Loire -, c'est avec plaisir que je participe aujourd'hui à vos côtés, M. le président, à cet important comité de bassin dans des conditions inédites qui correspondent à une situation qui ne l'est pas moins et qui m'obligera malheureusement à vous quitter à midi pour aller à la rencontre des élus du Loiret pour leur annoncer un certain nombre de mesures exigées par l'évolution de la situation.

Ce comité de bassin est particulier à double titre car il représente à la fois une fin et un début. La fin tout d'abord, qui n'est pas la fin des fins mais cette réunion est la dernière de la mandature actuelle, et pour certains d'entre vous, la dernière de votre engagement parfois ancien au sein de cette instance, ce parlement local de l'eau si unique, si spécifique et si riche de sa composition et de son fonctionnement.

Je connais votre attachement, que je partage, à ce comité qui constitue un exemple remarquable d'échange et de concertation associant les représentants de l'ensemble des catégories d'acteurs et de l'ensemble des territoires du bassin Loire-Bretagne. Il s'agit d'un bel exemple de démocratie participative en acte sur un vaste territoire, à savoir 30 % du territoire national. Entre l'amont et l'aval, dont vous avez souligné la nécessaire solidarité, c'est un vaste territoire très diversifié mais qui est rassemblé autour de la mise en œuvre de la politique de l'eau.

Malgré la diversité de sa composition, ce comité ne serait rien sans l'engagement de ses membres. J'ai conscience du temps que vous avez passé, de l'énergie que vous avez déployée pour participer aux réunions, pour en analyser les dossiers souvent complexes et pour construire des propositions afin de répondre aux nouveaux enjeux, aux nombreux enjeux des politiques de l'eau. En tant que représentant de l'État dans le bassin, je vous remercie toutes et tous chaleureusement et plus particulièrement M. le président pour avoir assuré la présidence de ce comité au cours des dernières années. Je saisis également l'occasion de remercier une fois encore le directeur général de l'Agence de l'eau et ses services pour le travail accompli en tant que secrétariat des instances. Je n'oublie pas l'Office français de la biodiversité et la Dreal Centre-Val de Loire pour leur implication dans le secrétariat technique du bassin. Je voudrais aussi saluer M. le président de la commission Planification, M. Taufflieb, qui s'est tout particulièrement impliqué aux côtés des membres de la commission Planification dans l'élaboration de ce projet de Sdage.

C'est une fin de mandat mais c'est aussi un début parce que précisément aujourd'hui, nous sommes appelés à adopter un projet de Sdage qui va initier une importante phase de consultation et permettre d'échanger au plus près des territoires sur le contenu de ce document. Il ne s'agit pas aujourd'hui - je le répète fermement - d'adopter le Sdage mais d'arrêter le projet de Sdage. La question n'est donc pas de savoir si le document soumis au vote est le plus abouti possible mais tout simplement s'il est suffisamment avancé, s'il est suffisamment équilibré pour être discuté au-delà du comité de bassin, charge ensuite aux consultations de l'améliorer, de l'enrichir, de l'affiner.

Je sais que certains peuvent penser que les consultations ne changent rien. Pas du tout ! Le projet de Sdage a vocation à être enrichi par les consultations qui vont démarrer à partir du vote de ce projet de Sdage. En tant que préfet coordonnateur, et avec tous les services de l'État concernés, nous serons extrêmement vigilants à ce que les consultations puissent traduire les retours des acteurs des territoires, des collectivités locales qui ont un rôle essentiel, des acteurs économiques, des associations et plus largement des citoyens puisque ce document sera soumis à la consultation publique.

Je répète, la répétition étant à la base de la bonne pédagogie, que ce document est un point de départ et non pas un point d'arrivée. S'agissant d'un document de planification, c'est nécessairement un document de compromis. Il y a évidemment les remarques, et je les ai entendues, de ceux qui considèrent que ce projet n'est pas suffisamment ambitieux d'un point de vue environnemental. Puis, il y a ceux qui m'expliquent que ce projet est beaucoup trop contraignant d'un point de vue économique. Il nous faut trouver - c'est toute la démarche qu'a conduit la commission Planification - la ligne de partage des eaux, un point d'équilibre, bref un compromis. Le compromis, ce n'est pas la compromission de ses idéaux. Le compromis est à la base même de l'intelligence collective qui doit caractériser et qui caractérise la démocratie participative.

Puis, je rappelle qu'aux côtés de ce projet de Sdage, il y a le programme de mesures et le programme d'intervention de l'Agence de l'eau. Il faut envisager toute cette question des politiques de l'eau dans sa globalité : Sdage, programme de mesures et programme d'intervention de l'agence de l'eau. Il s'agit d'un triptyque qu'il faut bien avoir présent à l'esprit.

La gestion quantitative de l'eau est un point très important. Vous disiez qu'il y a quelques années, c'était plutôt la gestion qualitative. Toutefois, nous voyons bien aujourd'hui avec le dérèglement climatique, avec les sécheresses récurrentes que la gestion quantitative de l'eau est devenue un point de préoccupation important.

J'ai effectivement entendu les remarques soulevées concernant le plafonnement des prélèvements à l'étiage sur des territoires où la pression prédominante est celle des plans d'eau. La demande que les efforts soient partagés par l'ensemble des usages est tout à fait légitime. Il faut, là encore, avoir l'esprit de compromis et d'optimiser l'ensemble des objectifs.

Je voudrais en terminant souligner une fois encore la nécessité d'un compromis entre des aspirations qui sont légitimes, qu'il s'agisse du monde de l'environnement ou qu'il s'agisse du monde agricole en particulier. Cependant, tout l'objet du travail qui va vous être présenté maintenant a été précisément d'essayer de parvenir à un équilibre, de parvenir à un compromis. Je souhaite que ce projet puisse être adopté pour engager, à partir de son adoption, le cycle au long cours de la concertation. Je vous remercie.

M. le président :

Merci beaucoup, M. le préfet, pour vos propos. Encore une fois, nous vous remercions et nous remercions vos services de ce travail permanent entre nos instances. Je vous propose maintenant de passer à l'explication de ce document. Vous avez vu la quantité de documents fournis sur le projet. Je vais passer la parole à M. Taufflieb pour cette présentation.

M. TAUFFLIEB :

M. le préfet, M. le président, M. le directeur général, mes chers collègues, je vais vous présenter rapidement le projet de Sdage sur lequel nous venons de travailler et le programme de mesures dont M. le préfet a rappelé toute l'importance dans l'accompagnement du Sdage lui-même.

Je vais essayer de condenser ce que nous avons déjà proposé avec Philippe Gouteyron le 17 septembre dernier de façon à laisser ensuite la place aux débats. Vous avez reçu un certain nombre de documents. Je sais qu'ils sont volumineux. Je sais que ce n'est pas toujours facile de se les accaparer mais nous avons voulu vous donner les deux projets de Sdage sur lesquels nous allons nous exprimer, l'un apportant l'ensemble des modifications sur lesquelles nous avons travaillé et l'autre étant la version définitive sans faire apparaître ces modifications.

Je vais rapidement, en quelques points, vous rappeler les éléments importants de ce projet de Sdage. Je veux d'abord replacer rapidement nos travaux sur ce projet et sur ce programme de mesures dans la démarche globale relative au troisième cycle de mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau. Nous avons commencé il y a très longtemps, une éternité, presque deux ans, avec d'abord les questions importantes. Nous devons répondre aux problématiques de la quantité, de la qualité, des milieux aquatiques et de la gouvernance. Ce sont les quatre enjeux essentiels que vous avez dans le premier document.

Ces questions importantes que sont la qualité, la quantité, les milieux aquatiques et la gouvernance ont été approuvées en 2018. Ensuite, en 2019, nous avons pris connaissance et approuvé l'état des lieux. C'est important parce que c'est la base du diagnostic sur lequel nous avons appuyé nos travaux du document que vous avez aujourd'hui entre les mains. Ce diagnostic territorial que nous n'avons pas toujours partagé - un certain nombre de mes collègues à la commission ont émis quelques réserves sur ce document mais en attendant, nous l'avons adopté en comité de bassin - a été notre base de travail dans l'élaboration du document lui-même. C'était un point de départ important.

Puis, nous avons passé l'ensemble de l'année 2020 dans de nombreuses réunions à travailler sur les deux documents qui vous sont présentés. Nous avons eu 22 réunions de la commission Planification et 27 réunions des autres commissions, sachant que votre serviteur a pratiquement participé aux 49 réunions en question.

Les travaux sur ce troisième cycle nous ont mobilisés comme vous le voyez. Je suis toujours surpris, agréablement bien sûr, par la volonté des acteurs que j'ai eu l'honneur d'animer avec la commission, de cet engagement permanent. Rappelons ici, devant la représentation de l'État, que ce sont pour la plupart des engagements bénévoles, de passion, d'envie de citoyens engagés. Pour ma part, hors acteurs du SGAR, du STB, de la Dreal et de l'Agence, j'ai rencontré des acteurs d'une technicité assez rare sur des sujets souvent complexes. Ils m'ont beaucoup appris dans les échanges. Je voulais remercier l'ensemble de ceux qui se sont mobilisés pour les travaux que nous avons menés. Je sais que cela n'a pas été facile parce que nous avons effectivement eu un souci de présence. Je sais que ce n'est pas toujours très facile pour eux. Ce n'est pas une critique de ma part mais simplement une réflexion que le président a eu raison de mener s'agissant de la présence des élus dans la commission et au sein du collège des élus. Cela n'a pas toujours été facile pour eux.

Ensuite, nous avons validé en comité de bassin la feuille de route sur les quatre grands principes. Je n'y reviens pas, ils vont s'afficher et vous les connaissez puisque nous les avons rappelés plusieurs fois. À partir de là, ce sont l'état des lieux, les grands principes et les éléments que j'ai rappelés qui ont guidé les travaux préparatoires du secrétariat technique de bassin et ont préparé nos commissions. Je remercie au passage l'ensemble des techniciens du STB.

Le travail sur ce projet de Sdage s'est engagé en prenant en compte le résultat de l'état des lieux. L'état des eaux présenté dans ce cadre était sans appel : 24 % des masses d'eau de surface sont en bon état écologique. Par rapport à 2013, la situation s'est un petit peu améliorée et le renforcement des critères d'évaluation, les nouvelles connaissances acquises et les changements climatiques viennent minorer les progrès accomplis et désespèrent souvent les acteurs sur le territoire.

Nous avons fait le constat, et considérant la feuille de route que le comité de bassin nous avait fixée, que ces deux documents, à savoir le projet et le programme de mesures, visaient à reconduire l'ambition du Sdage 2016-2021 pour le prochain cycle, avec le même objectif qui est d'atteindre 61 % des masses d'eau de surface en bon état écologique. Là aussi, il y a eu un débat. Les très ambitieux voulaient absolument nous mettre à 100 %. Nous savons déjà que nous n'avons pas atteint l'objectif du cycle actuel, loin de là. Ainsi, avançons par ambition raisonnée, raisonnable et accessible pour ne pas désespérer les acteurs territoriaux.

En complément, le Sdage respecte le principe de non-régression environnementale issue de la loi biodiversité votée en 2016. Nous nous inscrivons dans la prise en compte des principes de la feuille de route des assises de l'eau dédiées au grand cycle.

Quelles sont les quelques nouveautés de ce projet de Sdage qui s'inscrit dans la feuille de route que vous nous aviez confiée, dans la continuité du Sdage précédent, mais qui apporte quelques éléments de nouveauté ?

Vous disposez des deux documents. Au-delà des ajustements de rédaction ponctuels évoqués, le Sdage propose huit nouvelles dispositions que je vais balayer rapidement pour que chacun les ait bien en tête. Elles viennent intégrer les nouvelles connaissances thématiques et les nouveaux usages ainsi que le rôle des territoires de Sage.

Les premières dispositions proposées concernent d'abord le chapitre 5 dédié aux micropolluants. Pour ceux qui veulent une référence au Sdage actuel, il s'appelait « substances dangereuses » dans le cycle qui se finit bientôt.

Sur ce chapitre 5 largement remanié, plusieurs dispositions visent à renforcer la connaissance sur les flux de micropolluants, sur leur toxicité et sur l'impact des rejets sur les milieux.

Parmi ces dispositions, nous pouvons par exemple citer celle visant à acquérir une connaissance spécifique sur les boues stockées dans les retenues des grands ouvrages, dont l'accès est interdit à certaines espèces de poissons du fait de la présence de certains polluants. Dans ces retenues, il faudra se donner les moyens de la connaissance de la toxicité et engager une étude de faisabilité technico-économique et environnementale de leur extraction et de leur traitement le cas échéant. C'est un point qui a fait débat à la commission et qui est difficile à traiter. Néanmoins, tout le monde est conscient de la difficulté de ces stockages internes au sein de ces barrages.

Le Sdage introduit aussi une nouvelle disposition visant à garantir la protection des nappes souterraines réservées à l'alimentation en eau potable du fait de la géothermie et les forages

qu'elle induit. Il désigne de nouvelles NAEP (nappes à réserver à l'alimentation en eau potable) en Bretagne.

Le Sdage prend aussi en compte la dynamique littorale et marine et s'articule avec les documents stratégiques de façade puisque nous avons une ouverture sur l'océan. Une nouvelle disposition 10L1 introduit la nécessité d'élaborer des documents d'orientation pour une gestion durable des granulats marins.

Nous avons rappelé l'importance des commissions locales de l'eau et des Sage en soulignant leur implication dans ce projet et dans la future application de ce projet de Sdage.

Une nouvelle disposition 12C2 vise à une meilleure prise en compte des effets de la dynamique démographique et économique sur la ressource en eau qui avait été portée par le monde industriel. Elle recommande fortement aux collectivités territoriales d'associer les commissions locales de l'eau dans l'élaboration des documents d'urbanisme et à tenir compte de leur avis. Rappelons au passage un vœu, plus qu'un vœu, une demande fortement appuyée des acteurs territoriaux pour s'appuyer sur leur expérience et sur leur territoire qu'ils connaissent bien par nature.

La quasi-majorité des ajustements de rédaction, au-delà de ces huit nouvelles dispositions, porte sur la prise en compte du changement climatique. C'est un point important qui fait partie de notre feuille de route dans la continuité de l'adoption de notre plan. Nous avons souhaité prendre en compte la forte tension sur la ressource en eau de certains territoires. Nous avons proposé de plafonner les prélèvements sur quinze nouvelles zones nodales en les classant selon les règles de la disposition 7B3. Comme l'a rappelé M. le préfet, c'est très compliqué, très technique et en même temps, il faut aussi assurer la ressource et la qualité de l'eau.

Sur ce même sujet, comme nous l'avons inscrit dans le Sdage, nous avons aussi longuement discuté de l'intérêt de lancer dans les territoires du bassin les analyses HMUC (hydrologie, milieux, usages, climat). Ces études sont déterminantes pour apprécier la ressource disponible aujourd'hui et demain et pour voir si la réalité du zonage et des zones en tension est toujours actuelle. Ponctuellement - c'est clairement indiqué dans notre texte -, lorsque ces analyses sont validées par la commission locale de l'eau, elles peuvent permettre au préfet départemental de déroger au plafonnement de ces prélèvements, et donc, de changer si besoin les autorisations de prélèvement sans attendre l'avis du comité de bassin. Nous avons voulu, là aussi, avoir une certaine réactivité sur les territoires de façon à ce que, s'il y a des changements, ils soient rapidement appliqués.

Il n'y a pas de Sdage actif sans programme de mesures. Au-delà de ce document de Sdage qui vous est proposé, nous avons travaillé sur le programme de mesures, pas assez à mon goût. Nous avons passé beaucoup de temps sur le projet de Sdage. Vous voulez passer du temps sur le programme de mesures. Cela nous a pris un peu plus de temps que le dernier cycle. Il faudra là aussi que nous fassions des efforts même si je sais que beaucoup nous a déjà été demandé. Il faudra que nous travaillions à nouveau parce que ce document ne doit pas être négligé, ce que nous n'avons certes pas fait. Néanmoins, nous avons encore du travail à faire dessus pour les orientations.

Je vais vous donner quelques chiffres clés pour que chacun ait bien en tête l'enjeu de ce programme de mesures. 11 000 mesures sont nécessaires à l'atteinte des objectifs du Sdage (61 % des masses d'eau en bon état en 2027). Parmi les éléments que vous avez affichés à l'écran, il faut retenir les 45 € par habitant du bassin par an. C'est un chiffre que tout le monde pourra avoir en tête. L'enjeu financier est important mais il n'est pas que financier, il est aussi dans les dispositions réglementaires.

Ces mesures financières visent principalement le domaine des milieux aquatiques, de l'agriculture et de l'assainissement. Une proportion majoritaire des mesures porte sur les ouvrages transversaux faisant obstacle à la continuité écologique et sur les plans d'eau à l'origine d'un impact hydrologique significatif en période d'étiage. Pour ce qui concerne l'agriculture, plus de 40 % des actions envisagées visent à améliorer la qualité des captages prioritaires identifiés dans le projet de Sdage. Enfin, sur l'assainissement, sujet très lourd financièrement, une proportion significative des actions correspond à l'atteinte des objectifs environnementaux des zones protégées conchylicoles et de baignade.

Ce programme de mesures, à partir des résultats de l'état des lieux évoqué, précise où il faut agir en ciblant, masse d'eau par masse d'eau, les pressions qui sont à l'origine du déclassement du

cours d'eau, du plan d'eau, de l'estuaire ou des eaux côtières concernées. Un tableau, dense, est à la disposition de tous les acteurs et identifie ces différentes pressions.

Puisqu'il nous faut obtenir des résultats rapides, dans ce programme de mesures, nous avons identifié 200 masses d'eau proches du bon état, sur lesquelles il faut pas grand-chose pour acter le bon état, avec un ou deux paramètres qui restent encore problématiques. Il faut donc agir de façon ciblée sur ces masses d'eau.

Au-delà de ces masses d'eau qui sont très proches du bon état - et nous espérons qu'elles basculeront dans le bon état -, il faudra bien sûr travailler sur les masses d'eau les plus dégradées pour les faire progresser d'un état mauvais médiocre vers un état moyen et tenter de se rapprocher des indicateurs du bon état écologique. Finalement, tout cela est d'une grande logique. Laissons les moyens se faire sur le terrain.

Le dernier point de cette présentation porte sur le suivi. Le sujet d'évaluation environnementale est une nouveauté de ce cycle. La directive européenne nous impose cet exercice vertueux qui doit être réalisé préalablement à l'élaboration du Sdage et du programme de mesures, avec l'objectif d'évaluer les incidences potentielles des projets de Sdage et du programme de mesures. Ce travail est formalisé dans un rapport environnemental dont la composition est réglementairement définie. C'est le bureau d'études Éven Conseil, que je remercie, qui nous a accompagnés pendant les travaux et qui a été mobilisé pour rédiger ce rapport environnemental. C'est un gros travail comme vous l'avez vu dans vos documents, qui vous a été communiqué et qui conclut à l'absence d'incidences négatives majeures du projet de Sdage sur l'environnement.

Concernant la suite, je crois que tout le monde sait à peu près ce qui va se passer demain, mais il est quand même important de le rappeler. Nous avons un projet de Sdage sur la table, avec ses défauts et ses qualités. Il y a certainement quelques imperfections, c'est pour cela que c'est un projet. Le législateur a voulu, à partir de ce projet qui est un cadre, que nous partions en consultation territoriale. Nous devons l'adopter pour que les acteurs de notre territoire s'accaparent de ce dossier, que le grand public s'en saisisse. Ce n'est pas toujours facile mais il faudra l'accompagner. Mes collègues de la commission Communication s'en chargeront pour que chacun émette un avis, apporte sa contribution et enrichisse le texte. Le document n'est pas définitif.

Nous avons essayé, en commission Planification, de travailler sur un texte que je qualifierais de juste mais dont on nous a reproché la longueur. Si vous faites trop court, vous oubliez des sujets. Si vous faites trop long, vous ennuyez le lecteur mais vous évitez les angles morts et les reproches que l'on pourrait vous faire de ne pas avoir traité l'ensemble des sujets.

En tout cas, c'est le fruit d'un travail important qui a mobilisé beaucoup d'acteurs, y compris des collectivités, l'État, nous-mêmes en tant que représentants des usagers, professionnels et non professionnels. Je sais que chacun a défendu ses positions et je l'en remercie, souvent avec fermeté, avec conviction, avec technicité, avec des arguments recevables. J'ai essayé très modestement de faire que chacun puisse s'exprimer, que chacun puisse donner son avis et que collectivement, la commission Planification porte le projet qui vous est proposé.

Quoi qu'il en soit, quoi qu'il se passe, je voudrais dire ici devant mes collègues de la commission, mais aussi l'ensemble des membres du comité de bassin, tout le plaisir et tout l'honneur qui est le mien d'avoir animé cette commission. J'ai essayé de le faire avec mes qualités. Je ne suis pas un technicien de l'eau. Cependant, nous avons essayé ensemble de proposer au comité de bassin de ce matin un texte qui me semble être dans l'équilibre de ce que nous avons travaillé en planification.

Comme vous le savez, ce texte partira en consultation. Je ne reviens pas dessus, cela a déjà été longuement expliqué. Nous nous exprimons sur le projet de Sdage, avec une délibération accompagnante pour cadrer juridiquement l'ensemble des travaux. Voilà, M. le président, M. le préfet, ce que je voulais vous dire ce matin en présentation du projet, en vous remerciant.

M. le président :

Je vous propose maintenant que nous puissions engager le débat. Quelqu'un souhaite-t-il intervenir ?

M. ALBERT :

Bonjour à tous. M. le préfet, M. le président, je voulais saluer le travail du président de la commission, M. Taufflieb, ainsi que des techniciens sur ce projet de Sdage. Il y a un point que je voulais soulever, c'était notamment les études HMUC et la potentialité de valider par la CLE et qu'ensuite, les préfets s'en saisissent. Je ne sais pas si le mot « potentiellement » est le bon mot mais au moins, il y a une avancée sur ce sujet. Pour le vivre sur le territoire - et je pense que ce n'est pas M. Lucaud, mon confrère de la Vienne, qui va me démentir -, nous l'avons vu sur le Sage Clain, tout le monde est un peu ingénieur de l'eau, tout le monde sait ce que sont les volumes prélevables et chacun a son idée là-dessus. Il nous faut donc nous appuyer sur ces études parce que de temps en temps, nous sommes sur des volumes prélevables qui vont du simple au double. Il s'agit de se baser sur ces études scientifiques pour pouvoir avoir le bon volume prélevable à un moment donné. Je salue cette avancée dans le Sdage et je soutiens les propos du président en début de séance.

M. BOISNEAU :

M. le préfet, M. le directeur général, mesdames, messieurs, je représente ici le secteur de la pêche professionnelle fluviale. Je suis moi-même pêcheur sur la Loire et sur le Cher sur les départements de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire. Aujourd'hui, je suis aussi le porte-parole de la pêche maritime pour la Bretagne et la région Pays de la Loire.

Nous constatons effectivement des améliorations dans les actions qu'il est convenu de mener dans ce projet de Sdage pour essayer d'atteindre le bon état écologique en 2027 d'une partie des masses d'eau (61 %). Nous sommes d'accord sur l'aspect raisonnable de l'objectif. Maintenant, j'ai quelques remarques et quelques critiques à faire. Cela ne remet pas en cause la qualité du travail fourni par M. Taufflieb qui a animé des réunions très difficiles. J'ai participé à la quasi-totalité des réunions de la commission Planification et d'autres commissions, donc je sais bien la difficulté d'avoir un dialogue constructif entre des acteurs dont les objectifs peuvent parfois diverger frontalement.

J'ai trois points de vue à vous exposer. Sur le plan environnemental, les activités que je représente sont en première ligne. Nos activités dépendent entièrement de la qualité et de la quantité des eaux qui transitent dans les cours d'eau, dans les estuaires et qui arrivent sur la côte. En ce sens, nous essayons de jouer un rôle de lanceur d'alerte environnementale. C'est pour cela que nous sommes très inquiets. Je vais vous exposer mes sujets d'inquiétudes.

Le dérèglement climatique, nous le vivons de plein fouet. C'est déjà une réalité. Pour beaucoup, c'est encore un peu virtuel. Les médias en parlent beaucoup. Le sujet est répété à longueur de temps à la télé et à la radio ou dans d'autres endroits. En revanche, quand nous le vivons directement avec notre corps, dans notre travail de tous les jours, c'est très difficile. Je vous invite à regarder un documentaire produit par France 3 intitulé *Les lanceurs d'alerte de la Loire* sorti lundi dernier et qui est visible en replay.

Dans ce cadre-là, j'étais amené à produire un certain nombre d'amendements pour essayer d'améliorer l'encadrement du Sdage. Nous sommes bien d'accord que le Sdage est un encadrement d'actions qui doivent être menées sur le territoire. Je défends comme le président le fait que le comité de bassin soit une démocratie participative organisée et réglementée. En l'occurrence, j'ai un peu l'impression que la démocratie s'est faite un peu tordre le bras et je vais vous expliquer pourquoi.

Face à ces amendements et aux impacts environnementaux que nous voyons du dérèglement climatique et de certaines activités humaines, dans la liste des cours d'eau qui était proposée à la commission pour être adoptée en plafonnement de prélèvement à l'étiage, j'ai ajouté un certain nombre de cours d'eau : la Creuse, l'Indre, le Cher, etc. Malheureusement, ces amendements ont été rejetés au motif d'une consigne de la part de l'État parce que des compromis seraient intervenus ailleurs dans les préfectures de département et autres.

C'est là où je dis que la démocratie se fait un peu tordre le bras parce que dans les couloirs, tout le monde est d'accord avec ces amendements. Par contre, on ne peut pas parce qu'il ne faut pas gêner des négociations ailleurs. C'est fâcheux. La proposition de l'Indre, M. le préfet, a été rejetée par l'État alors que nous sommes à 400 % de prélèvement de l'eau disponible. Pour la Creuse, nous sommes à 200 %. Dans le Cher, les poissons étaient en train de mourir asphyxiés. Cela a été balayé d'un revers de main. En tant qu'acteur qui dépend de la qualité des milieux, j'essaie de

vous faire part de notre incompréhension. Nous comprenons un peu ce qui se joue derrière, nous ne sommes pas complètement naïfs. Simplement, c'est assez difficile à vivre.

M. le président, faire confiance aux territoires, je veux bien. Je sais qu'il y a des Sage où vous êtes complètement impliqué dans leur animation, dans la prise de conscience des acteurs pour faire évoluer les pratiques, les usages et mieux gérer l'eau quantitativement et qualitativement. Puis, je sais aussi qu'il y a des Sage qui sont moribonds, voire qui sont en mort clinique. Je suis sur un territoire où la CLE est en mort clinique parce qu'un certain nombre d'élus s'y sont positionnés pour que rien ne bouge. C'est dans ce sens où le Sdage doit être le garant, un garde-fou solide. Quand les élus n'assument pas, quand il n'y a pas l'animation qu'il faut, que l'État puisse éventuellement reprendre la main ou faire ce qu'il faut. Nous reviendrons plus tard sur le débat des ZRE. Cela avance dans un certain nombre de territoires parce que les acteurs le prennent bien en main. En revanche, il y a un certain nombre d'échecs flagrants pour d'autres.

A mon avis, le projet de Sdage, à ce sujet, a une portée insuffisante pour l'instant. On m'a garanti que nous pourrions avoir des amendements. S'il y a des amendements qui vont dans des sens contraires, certains pour améliorer l'encadrement et d'autres pour découdre cet encadrement, permettez-moi d'être inquiet sur l'arbitrage qui pourra être pris vu ce que nous avons vécu au cours de la dernière séance de la commission Planification.

Sur le plan socioéconomique, je rappelle que les pêcheurs, les conchyliculteurs et les aquaculteurs n'ont aucun centime d'aide à la production de produits alimentaires dont la production dépend d'abord de la qualité et de la quantité des eaux (eau douce, d'estuaire et marine). Nous n'avons pas un centime. Nous ne pouvons pas non plus entrer dans les PSE. Nous rendons des services à l'environnement et aux milieux aquatiques. Tous les jours, nous nous acharnons pour essayer de rendre service. Il n'y a rien. En l'occurrence, il y a un problème d'équité de traitement. Les exploitants agricoles sont aidés, il n'y a pas de problème. Il y a des milliards d'euros pour les aider. Il n'y a pas que les aides de l'agence. Simplement, je vous rappelle que nous, pêcheurs en eau douce, sommes aussi exploitants agricoles et que nous n'avons rien, pas un centime d'aide. C'est là où la position des services de l'État me gêne.

Au mois de septembre, sur 40 kilomètres de part et d'autre de Nantes, c'était la saison de dévalaison des mullets qui repartaient pour grandir en mer, les anguilles jaunes, les premiers saumons qui sont présents en estuaire. Sur 40 kilomètres, tout est mort. Il n'y a plus un insecte, plus un crustacé, plus un mollusque. Qu'est-ce que l'OFB et la Dreal envisagent comme mesure ? Fermer la pêche. Les pêcheurs sont-ils responsables des algues vertes qui se développent à Orléans, à Blois et à Tours, qui vont pourrir dans l'estuaire et qui provoquent une anoxie sur 40 kilomètres ? Est-ce que c'est nous qui mettons des pesticides qui se transforment en perturbateurs endocriniens quand les poissons se reproduisent ? Est-ce que c'est nous qui réchauffons les eaux ? Est-ce que c'est nous qui la consommons ? Non.

J'en ai un peu marre que nous servions de variable d'ajustement pour des problèmes de société que l'on est incapable de régler politiquement. Je m'excuse de parler un peu de vive voix mais c'est une colère contenue de la part de l'ensemble de nos secteurs professionnels. Nous sommes au bout du rouleau. Nos secteurs sont en mode « survie ». Il y a d'autres crises qui s'ajoutent mais celle-ci est presque pire que la crise sanitaire pour nous. Nos conditions de production dépendent de la biodiversité. Ce sont les priorités de la DCE qui sont mises en cause. La vie dans le milieu aquatique et la potabilisation de l'eau risquent à terme d'être mises en cause.

Il y a donc deux volets : l'incitation et la sanction-contrainte. En l'occurrence, nous sommes un secteur d'activité qui ne bénéficie d'aucune aide et d'aucune solidarité. Les seuls moyens d'action de l'État et de ses services sur notre activité sont la sanction et la contrainte. Il n'y a aucune mesure incitative et aucune solidarité d'autres acteurs du bassin qui ne résolvent pas leur problème par rapport à la qualité et à la quantité des eaux et qui nous la font supporter.

J'espère, M. le préfet, ne pas avoir mis trop de violence dans mes propos. Simplement, je voulais vous faire ressentir le fond de pensée de tous ces acteurs qui sont importants, la pêche maritime plus que la pêche fluviale, quoique nous contribuions à la gastronomie et à un certain nombre d'activités sur notre territoire. C'est pour cela que j'espère que dans les amendements qui seront produits, il y aura d'autres arbitrages que ceux que nous avons vécus au cours de la commission Planification une fois que ce projet de Sdage aura été mis à la consultation. Je vous remercie.

M. le président :

Merci, M. Boisneau. Votre intervention est écoutée avec attention mais démontre les points critiques dans lesquels nous nous trouvons aujourd'hui dans certaines situations sur certains territoires, d'où l'importance de pouvoir, à travers ce Sdage, élaborer des stratégies pour changer le cours des choses. C'est l'avenir des professionnels de la pêche qui est effectivement posée.

Mme ROUSSET :

M. le préfet, je suis élue de la Haute-Loire et présidente de la commission Allier-Loire amont. J'aimerais d'abord remercier les agents pour l'énorme travail qu'a représenté cette élaboration du Sdage, des documents et de la mise à jour des documents. J'ai participé moi-même à la commission Planification. Ce travail a été très dense mais - j'aimerais vous le dire, M. le préfet -, très difficile pour les élus tenaces qui sont restés présents pendant les travaux et qui parlaient de la vie de leur territoire. Merci, M. Gandrieau, d'avoir été toujours présent. A deux, cela faisait du bien.

J'aimerais rappeler les motivations des élus, c'est quand même d'animer et d'accompagner son territoire. En tout cas, mes motivations sont là. Ce n'est pas d'être dans le dogme mais de chercher des solutions.

Pour en revenir au comité de bassin et le travail de la commission, combien tout cela a coûté ? Ce n'est presque pas du travail de commission parce que nous avons travaillé sur des documents préétablis par les différents services. Même pour faire des amendements, il fallait les avoir écrits soi-même, écrire des articles qui sont finalement des articles de loi et les proposer en entier devant les instances, sinon ils étaient rejetés.

Même si nous sommes fiers de dire que nous sommes un parlement de l'eau, je pense, après avoir assisté à ces travaux, qu'il n'y a pas de place pour les élus, ni sur l'exercice de rédaction des textes - puisque la structure du texte interroge elle-même et que de toute façon, elle n'est pas remise en question -, ni dans les pressions des territoires car manifestement, cela n'intéressait pas une partie des membres et même pas les instances j'ai l'impression.

J'ai donc deux propositions. La première est de retirer les élus puisque notre voix n'a pas de valeur. La deuxième, les règles les plus courtes sont les meilleures et là, nous n'y sommes pas.

J'aimerais rappeler aussi que finalement, l'état des lieux est construit sur des valeurs obsolètes pour la température et la pluviométrie. Certains ont plus de quatorze ans. M. le préfet, prenez-vous des décisions urgentes et importantes sur des données qui ont plus de quatorze ans ? Nous travaillons avec des moyennes alors que nous voyons de plus en plus que nous nous situons maintenant sur des phénomènes ponctuels et très agressifs.

Il n'y a pas non plus de remise en cause des paramètres comme des points nodaux par exemple. Tout est préétabli. Pour moi, tout cela est un travail d'initié. Après, on va nous faire croire que l'on va faire de la concertation et que tout le monde peut s'immiscer dedans.

J'ai reçu trois kilos de documents lundi soir. Qui a lu l'intégralité mot-à-mot de tous ces documents ? Je m'interroge.

Ensuite, pour en revenir à la question centrale de l'eau, certains territoires, dont l'amont, sont en retard sur cette question. Aujourd'hui, je ne me retrouve pas du tout dans tout le travail sur ce document. M. le Président du comité de bassin est optimiste. Il parle de projets, que nous aurons la possibilité demain de construire des choses. Pour moi, le Sdage n'est pas fait pour construire des choses. Le Sdage est fait pour limiter et encadrer. Or, aujourd'hui, les territoires et les citoyens ont besoin de perspectives. Finalement, les territoires les plus en retard sont ceux qui avaient de l'eau en quantité, qui ont été assez larges, qui en ont distribué aux territoires voisins, à d'autres bassins versants ou même aux territoires aval. Aujourd'hui, ces territoires sont en difficulté eux-mêmes. Personne au sein de la commission n'a été capable de prendre ce problème et de l'intégrer dans le document puisque les documents ne sont pas écrits pour cela.

J'aimerais vous dire que les territoires de l'amont ne sont pas satisfaits du travail que l'on a pu faire. Nous ne sommes pas satisfaits du document tel que proposé aujourd'hui. Il ne répond pas à la problématique des territoires.

Je finirais en disant que je ne veux pas que la politique de l'eau, ou même les politiques environnementales puisque de toute façon, elles vont de pair, se soldent par la vitrification des territoires ruraux ou des têtes de bassin versant. Aujourd'hui, dans toutes les activités dans

lesquelles je suis impliquée, c'est le profil que nous voyons. Je ne veux pas que ces politiques se soldent par la vitrification de ces territoires. Ils sont eux-mêmes méritants. Ils font des choses. Ils permettent à l'urbain de pouvoir se développer, donc s'il vous plaît, arrêtez de leur donner des leçons et arrêtez de vouloir les vitrifier. Merci.

M. le président :

Merci, Mme Rousset. Sincèrement, je pense que nous avons besoin de plus d'élus et de plus de mobilisation des territoires sur le sujet. Dans le bilan de compétences ou le bilan que nous devons faire ou que nous proposerons au comité de bassin, je pense qu'il faut que nous arrêtions la spécialisation des élus sur l'eau. Si nous avons envie d'être compris, il faut partager cela avec l'ensemble des maires et des présidents de communautés de communes. C'est un vrai enjeu.

Nous sommes tous devenus des spécialistes du sujet avec des complexités énormes alors que nous avons des difficultés à faire passer les messages à nos collègues. C'est une vraie difficulté du comité de bassin. Je pense, M. le directeur général, que cela devrait faire partie de l'analyse du fonctionnement de nos instances : comment mieux communiquer sur des sujets d'importance (sécheresse, inondation, événements exceptionnels de plus en plus nombreux) ? Comment pourrions-nous, d'Orléans, régenter l'ensemble ? Cela pose une autre question dans l'intervention de Mme Rousset, à savoir la place des territoires et la confiance dans les territoires, d'où la proposition du bureau de considérants sur le sujet qui consiste à dire que rien ne vaudra la mobilisation territoriale autour des études HMUC.

Enfin, il faut profiter de la révision du Sdage ou de cette consultation pour poser la question des transferts d'eau de bassin à bassin. Je vous propose, Mme Rousset, de travailler sur le sujet pendant la consultation pour répondre à votre question.

Mme BRUNY :

D'abord, je voudrais remercier l'ensemble des services qui nous ont accompagnés pendant ces derniers mois. Nous l'avons déjà fait à plusieurs reprises mais c'est encore à souligner. Merci aussi à notre président de commission Planification.

M. le président du comité de bassin, j'aurais d'abord une question et ensuite, si vous le permettez, je reprendrai la parole pour l'expression qui me concerne.

J'ai une question. Nous n'avons pas eu de précisions sur la délibération qui est mise au vote aujourd'hui. Nous avons reçu - il a été mis sur l'intranet des instances de bassin -, une première délibération qui vise à l'adoption du projet de Sdage et des compléments qui allaient avec ce dossier. Il y a deux jours, vous avez fait parvenir une seconde délibération. Je voudrais que vous nous précisiez sur quelle délibération nous allons voter maintenant.

M. le président :

Nous allons délibérer sur le projet de mise en consultation du Sdage.

Mme BRUNY :

M. le président, vous ne répondiez pas à ma question : sur quelle délibération allons-nous voter ? Est-ce la délibération qui a été mise en ligne sur les instances de bassin et qui nous a été envoyée dans le colis de 6 kg que nous avons reçu ou est-ce sur la délibération dans laquelle vous avez ajouté quatre paragraphes et qui nous a été envoyée il y a deux jours ? Il est majeur que nous sachions sur quoi nous nous exprimons.

M. le président :

Vous remarquerez que dans ces deux délibérations, sur le motif « décide », les articles 1, 2, 3 et 4 ne changent pas. Ce qui change, c'est donc le « souligne » pour que tout le monde soit bien au courant.

Je lis le rajout du président : « L'importance du changement climatique à l'œuvre dans l'ensemble des territoires du bassin et de façon plus exacerbée sur certains territoires en tension. Sur ces

territoires, le comité de bassin encourage les commissions locales de l'eau à engager une analyse HMUC et veillera à ce que l'agence de l'eau en assure prioritairement le financement ». Est-ce gênant ?

Deuxième point : « La place prépondérante dans ce cycle de gestion de démarche territoriale, hydrographiquement cohérente, notamment à l'échelle des Sage. Sur ces territoires, le comité de bassin propose de prendre en compte des engagements régionaux contractualisés lorsqu'ils viennent renforcer les exigences du plan de gestion à l'instar des chartes de territoire sur les baies algues vertes en Bretagne ».

Troisième point, « le besoin de fortement mobiliser le collège des collectivités territoriales au-delà des actions conduites par les usagers professionnels et non professionnels, en complément des actions assurées par les services de l'État, le comité de bassin souligne la responsabilité des collectivités territoriales dans la mise en œuvre au quotidien des actions de gestion de l'eau et des milieux aquatiques ».

Quatrième point qui vient d'ailleurs renforcer les premières interventions : « L'importance d'un partage équitable des efforts sur l'ensemble du bassin, la qualité des eaux, la disponibilité de la ressource sur l'ensemble du bassin est fortement déterminée par le maintien des milieux aquatiques fonctionnels et d'une eau de bonne qualité sur l'amont du bassin. Néanmoins, les territoires amont ne peuvent assurer et porter seuls les efforts à réaliser. La solidarité amont/aval doit s'inscrire dans une répartition équitable de la ressource et des efforts de restauration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques sur l'ensemble du bassin. »

Il s'agit donc de souligner ces quatre points qui viennent d'ailleurs d'être confortés par les interventions des uns et des autres. Je me demande où est le souci sur ces quatre points sachant que la délibération qui est proposée ne change rien, à savoir l'article 1^{er}, l'article 2, l'article 3 et l'article 4.

Mme Bruny, avant de passer au vote tout à l'heure, nous allons finir les interventions. Si une majorité se dégage pour que nous changions la délibération, nous la changerons. L'essentiel, c'est que nous ne touchions pas au document de projet de Sdage qui sera soumis à enquête. Je souhaite simplement compléter la délibération que je vous propose aujourd'hui par ces quatre points que je souligne et qui ne changent rien sur le fond, bien au contraire.

Je répondrai à votre question tout à l'heure au moment du vote mais je laisse les uns et les autres s'exprimer.

Mme BRUNY :

J'ai bien compris vos propos, M. le président. Ainsi, à cet instant même, c'est la délibération qui nous est parvenue il y a deux jours qui est maintenue en proposition de vote. C'est bien dommage parce que vous allez nous obliger à voter contre ce projet de Sdage, chose que nous n'avions absolument pas envisagée.

Ce qui n'est pas dit et que nos collègues membres du comité de bassin ne savent pas, c'est que ces éléments que vous avez soulignés dans votre délibération sont des éléments très édulcorés. Ils ont été discutés sur une note qui a été remise au bureau et qui, elle, est beaucoup plus précise. C'est une des raisons pour lesquelles nous nous interrogeons.

Puis, il y a d'autres éléments. Quelle urgence y avait-il à ajouter ces éléments à votre délibération ? Il était très simple de laisser celle qui a été envoyée dans les documents. Nous estimons que ce n'est pas à deux jours d'un comité de bassin qu'il faut modifier une délibération même si - c'est vous qui le dites -, vous jugez que c'est mineur. Pour nous, ce n'est pas mineur compte tenu des éléments dont nous avons connaissance qui ont été amenés et discutés en bureau.

Je voulais dire également que cette délibération qui nous est proposée deux jours avant le comité de bassin est fragile. Il me semblerait beaucoup plus prudent de la retirer et de remettre la délibération initiale qui nous a été transmise.

Depuis un certain nombre de jours, nous avons établi des discussions entre nous, avec d'autres membres, que ce soit des usagers non économiques ou économiques et d'autres. Certains vont voter contre ce projet de délibération. Cela nous oblige à voter contre le projet de Sdage. D'autres

s'abstiendront. Il y aura peut-être d'autres positions, je ne sais pas. En tout cas, c'est très malheureux que nous en soyons arrivés là.

Le deuxième élément sur lequel nous serons extrêmement vigilants, c'est surtout une tentative d'évolution de la commission Planification qui nous semblerait négative et qui pourrait affaiblir la participation et l'expression de ses membres. Ce n'est pas le sens du mandat que vous ont donné les 14 membres qui vous ont élu à la présidence du comité de bassin le 11 décembre 2017 et ce ne sera certainement pas non plus celui que nous donnons à un futur président. J'attire donc votre attention sur le fait que si la proposition de délibération est rejetée, ce ne sera pas du fait des associatifs ou d'autres qui auront voté contre ce projet de Sdage mais en grande partie de votre fait en proposant une délibération modifiée.

M. GÉRAULT :

Cher président, je commencerais par vous remercier pour l'implication qui est la vôtre ainsi que celle de l'ensemble des membres de la commission. J'interviens ici en tant que conseiller régional des Pays de la Loire mais aussi en tant qu'animateur d'un comité ligérien de l'eau. En ce qui concerne les Pays de la Loire globalement, nous avons bien conscience que ce document permet d'aboutir à un équilibre, à un consensus, à la capacité que nous avons au sein des instances de l'agence de l'eau, non pas de vouloir absolument aboutir à un document parfait en fonction du lieu où nous nous retrouvons selon que nous soyons représentants d'associations, industriels, entreprises ou collectivités territoriales, mais que c'est bien la capacité que vous avez eue à écouter chacun les argumentaires des uns et des autres pour parvenir à un équilibre.

Deuxièmement, il y avait une vraie dynamique sur les territoires. Vous avez su très largement écouter les territoires même si, encore une fois, sur une partie du territoire ligérien, notamment pour ce qui est de la baie de Bourgneuf, certains élus, certains territoires considèrent qu'il aurait dû en être autrement. D'ailleurs, à travers sa proposition, le président du comité de bassin donne la capacité à faire en sorte que les territoires qui sont les plus à même, à la fois dans la méthode, de réunir autour de la table l'ensemble des acteurs, et sur le fond, de savoir ce qu'il faut faire en proposant des chartes qui nous permettent d'avoir des objectifs à moyen et court terme. Je pense que c'est le meilleur moyen d'être efficace et d'agir. Ce n'est pas en imposant une vision, en étant sur des bases, voire sur des postures idéologiques que nous ferons avancer les dossiers. Nous l'aurions su. Nous aurions eu des résultats. Sur un territoire comme le nôtre, nous constatons que depuis des années, malgré les préconisations parfois extrêmement fortes et parfois violentes – quand je dis « violentes », c'est ce qu'ont pu ressentir certains acteurs ou territoires –, malheureusement les résultats ne sont pas là. Je veux dire combien ce document nous permet d'avancer à moyen terme. Je voudrais vraiment insister sur ce point.

Troisièmement, je veux dire que c'est un document qui est ouvert à la consultation. Je ne comprends pas certaines interventions de ce matin. Il ne s'agit pas d'être pour ou contre. Il y a encore beaucoup de travail à faire. Tant le président du comité de bassin que le président de la commission l'ont exprimé, il y aura aussi tout un temps d'écoute, de concertation et d'intégration.

Mme Bruny, j'avoue que je ne comprends pas les propos qui sont les vôtres. Le président Burlot a fait en sorte de réunir le bureau, de faire en sorte que les uns et les autres s'expriment. Je pense que la proposition qui est faite vise justement à améliorer cette écoute et améliorer la capacité que nous avons à faire ensemble. Je vois donc les quatre propositions comme quelque chose qui vise à ouvrir, qui vise à agir collectivement et non pas une lecture procédurière qui figerait ou empêcherait ou qui serait un coup politique ou je ne sais quel autre coup. Au contraire, je veux saluer la proposition qu'il a faite et qui pour moi, vient compléter le travail de la commission et le document initial que nous avons reçu.

D'ailleurs, j'aurais aimé comprendre l'argumentaire si ce n'est la lecture purement procédurière. Quels sont, dans les arguments des quatre points qui sont proposés dans cette nouvelle délibération ou de cette délibération qui vient compléter la délibération initiale, ceux qui pourraient gêner les uns ou les autres ? Il faudrait nous expliquer parce que je n'ai pas très bien compris.

En tout cas, pour ce qui concerne les territoires des Pays de la Loire, nous sommes plutôt des collectivités qui sont très sensibles à la démarche qui a été engagée par la commission Planification, mais aussi par les services de l'État qui ont fait en sorte que l'ensemble des acteurs soient entendus, y compris les départements, les CLE, les Régions, et que nous portions ensemble une vision d'un document qui ne fige pas les choses mais qui soit bien un document qui nous

permet d'évoluer dans le temps. Vous avez été à l'écoute d'un certain nombre de nos propositions et je vous en remercie. Pour ce qui me concerne, je voterai dès aujourd'hui la délibération qui nous est proposée considérant que, comme l'a dit M. le préfet à juste titre, nous ouvrons un temps de négociations, d'ouverture et d'écoute.

M. BLAISE :

M. le président, M. le préfet et M. le directeur général, mesdames, messieurs en vos grades et fonctions, notez que je représente la petite hydroélectricité au travers de l'Union française de l'électricité aux côtés des représentants d'EDF. Je tiens à redire que le Sdage qui nous est proposé aujourd'hui, et particulièrement les orientations pour intégrer le volet « adaptation au changement climatique », m'inquiète au plus haut point. Aussi, j'estime qu'il est de mon devoir de vous en alerter. Cela a déjà été fait à de nombreuses reprises lors des commissions mais je pense que c'est le lieu où il faut renouveler cette alarme.

Les orientations proposées par le secrétariat technique de bassin misent toute la stratégie sur la résilience des milieux. Il est évident que la confiance dans ses compétences a conduit la majorité de la commission Planification à valider cette stratégie. Je ne peux que regretter l'absence d'une réelle approche multifactorielle, environnementale, historique, patrimoniale et socioéconomique. A l'évidence, j'étais incapable d'infléchir la rédaction des textes, ni même de susciter le moindre intérêt. Je suis intimement convaincu de l'insuffisance de ce dogme de la résilience des milieux. L'observation de la nature nous démontre qu'une solution unique est une mauvaise solution et que la bonne stratégie réside dans la diversité des moyens à mettre en œuvre.

De même, nous n'avons pas le droit de faire injure à l'intelligence des peuples qui souffrent du manque d'eau et qui ont trouvé comme seule solution l'aménagement de barrages artificiels. Sans les barrages de Naussac et de Villerest, la sécheresse de 2019 et de 2020 aurait été catastrophique, en particulier pour les zones aval et les zones urbaines d'Orléans, Nantes et jusqu'à l'océan. Ce n'est pas moi qui le dis, il suffit de regarder et de lire les nouvelles du bassin de la Marne.

Au fil des mois, les pires scénarios se substituent aux projections retenues par les différentes instances et scientifiques sur les phénomènes climatiques. Pourtant, nous restons sur une stratégie dépassée en occultant les travaux de nombreux scientifiques, de centaines de scientifiques qui ont une approche différente. J'adresserai dans les prochains jours à chacun des membres du comité de bassin un document dont j'ai été destinataire et qui m'a paru extrêmement intéressant, dans lequel cent référents scientifiques s'expriment sur l'intérêt des ouvrages hydrauliques. Personne n'en fait mention et je trouve cela très dommage.

Nous ne pourrions pas faire l'économie de préserver les seuils existants car ils constituent des réservoirs pour la biodiversité. Ils constituent également des barrages de stockage sur chaque cours d'eau pour écrêter les crues et soutenir les étiages, et cela, pour préserver les milieux naturels et les usages dans toute leur diversité. En conséquence, le Sdage doit ou devrait ne pas fixer des objectifs de taux d'étagement mais viser un taux de fractionnement à 0 %.

Il s'agit :

- de raisonner en termes de taux d'étagement à l'échelle des sous-bassins et non pas à l'échelle des masses d'eau ;
- de définir des critères d'aménagement de la continuité écologique en fonction des enjeux de chaque cours d'eau et non pas en étant dans une course à l'optimum des aménagements, quels que soient les enjeux et au prix de sommes astronomiques et de blocage ;
- de revoir les critères d'évaluation des impacts des ouvrages hydrauliques au lieu de privilégier systématiquement l'effacement ;
- de mentionner la fonction des seuils pour la préservation des espèces lors des assèchs et les effets positifs des seuils sur la biodiversité, sur les batraciens, sur les moules, les oiseaux, etc.
- de conduire à l'établissement d'une cartographie de tous les secteurs adaptés à l'aménagement d'ouvrages de stockage sur chaque cours d'eau ou chaque tête de bassin afin d'assurer la ressource et la disponibilité dans les décennies à venir.

Merci à tous les membres du comité de bassin pour votre écoute. Merci, M. le président, et à titre personnel, je vous renouvelle ma totale confiance pour pouvoir faire évoluer ce document et le fonctionnement de nos institutions.

M. CHARPENTIER :

Bonjour à toutes et à tous. Nous sommes réunis aujourd'hui pour parler du contexte d'un travail qui a été fait et que nous n'allons pas remettre en cause. J'entends les collègues qui disent la lourdeur des dossiers quand nous les recevons trois jours avant. Ce serait effectivement à améliorer pour les années à venir. Nous avons tous des activités autres, donc nous ne pouvons pas lire 600 pages en trois jours.

Ensuite, dans ce cadre qui va nous être donné, n'oublions pas deux choses. On évoque souvent que les élus ne seraient pas assez présents. Il faudrait se poser la question non pas de la conséquence mais de la cause. C'est sûr que si nous désengagions ou si nous n'écoutions pas les territoires, cela ne permettrait pas à chacun et à chacune de pouvoir être plus présents. Une collègue disait tout à l'heure qu'à défaut d'écouter les élus, il faudrait les retirer. La chaise vide n'a jamais été une bonne chose. Il faut faire confiance aux territoires et aux élus et simplifier les choses. Le Sdage doit donner un cadre et non donner le détail. Il faut se recentrer véritablement sur ce point.

Des territoires sont très en avance. Nous voyons la lourdeur administrative. C'est souvent à cause de l'État que nous n'avançons pas assez vite. M. Gérauld parlait de créer des chartes. C'est bien beau de créer des chartes et différents documents mais il ne faudrait pas que cela nous freine. Je pense au cas de la Vendée. Nous sommes pilotes sur de nombreuses choses, notamment sur la mise en place des PTGE et sur les réserves de substitution qui sont une véritable réussite où tout le monde est d'accord et tout cela, c'est parce qu'à un moment donné, nous avons été beaucoup plus vite et que nous n'avions pas toutes ces lourdeurs administratives.

Le Sdage est une très bonne chose. Nous n'allons pas revenir sur le détail. Il y a eu de nombreuses réunions de commissions, nous avons encore de nombreuses choses à écrire derrière mais par pitié, que l'on fasse des documents qui soient une simplification, qui soient relativement courts pour que nous puissions tous les appliquer, et surtout, que l'on fasse confiance aux territoires et aux élus de terrain. Je suis désolé mais ce n'est pas la technocratie qui est située très loin qui peut donner des actions sur les petits ruisseaux qui circulent dans chacun de nos territoires. Faisons donc confiance à nos territoires, à nos élus locaux, aux syndicats de marais, à nos agriculteurs, à nos responsables de l'écologie, mais surtout, faisons confiance aux territoires. Plus nous écoutons les territoires, plus nous respectons ce qu'ils ont dit en réunion, plus ils s'investiront au niveau national au sein des instances.

M. POUËSSEL :

Je rebondis sur l'intervention de M. Charpentier. Je voudrais le rassurer. Il n'a pas l'air d'être convaincu. Les services de l'État ne sont pas là pour complexifier. Les services de l'État ne sont pas là pour ajouter de la lourdeur à la lourdeur. Les services de l'État sont particulièrement actifs, réactifs et agiles. Ils l'ont d'ailleurs prouvé pendant cette crise. Je salue encore une fois la Dreal, l'agence de l'eau et l'OFB. Ils ont prouvé qu'ils étaient vraiment au service des élus, au service des territoires pour faire prévaloir l'intérêt général.

M. POINTEREAU :

Je réagirais aux propos de Mme Rousset sur la place des élus. Le Sdage ne doit pas être non plus l'apanage d'une certaine technocratie initiée où l'on s'aperçoit que tout est ficelé. J'ai compris que l'on n'allait pas changer une virgule de ce document. Néanmoins, je retiens trois grandes problématiques sur ce Sdage qui a pour objet de fixer des objectifs et des orientations.

Je pense qu'aujourd'hui, il est beaucoup trop prescriptif par rapport aux autres Sdage des autres comités de bassin. Les Sdage sont des documents programmatiques qui doivent contenir des objectifs fixant un point d'arrivée sans préciser de façon contraignante les moyens d'y parvenir et des orientations qui mentionnent des indications sur des évolutions attendues ou des moyens d'atteindre l'objectif sans pour autant que ce soit obligatoire. Le caractère prescriptif et excessif du Sdage Loire-Bretagne est de nature à générer ou à entretenir une certaine discrimination entre les territoires et une certaine inégalité de traitement de ces territoires devant la loi.

Deuxième problématique, je pense que la méthodologie et les règles utilisées pour définir les grands objectifs ne sont pas partagées par un grand nombre de membres de ce comité de bassin. Nous avons besoin de comprendre comment les règles du jeu ont été élaborées. Il faut que ce soit

clair, que cette méthodologie et les règles soient validées par les comités de bassin et utilisées par la Dreal pour justifier des limites strictes en matière de prélèvement d'eau. Tout doit être consultable, y compris les méthodes de calcul. De ce point de vue-là, nous n'avons pas tous les éléments pour vérifier ces méthodes de calcul.

Troisième problème, la concertation entre les différents acteurs n'a pas été réalisée de manière satisfaisante. Malheureusement, la discussion s'est déroulée dans un contexte particulier lié à la crise du Covid. De nombreuses réunions se sont tenues dans des conditions souvent difficiles. De plus, nous avons, dans cette problématique générale, un certain nombre de points sur lesquels je ne vais pas m'étendre parce que ce serait trop long. Je voudrais simplement rappeler que la rédaction actuelle du Sdage en vigueur, qui prévoit un plafonnement des prélèvements à l'étiage en l'absence de toute étude scientifiquement fondée ouvrant la possibilité pour les ouvrages de Naussac et Villerest de respecter au moins neuf années sur dix les objectifs qui leur sont assignés, n'est pas acceptable.

Nous regrettons également la justification de cette période d'encadrement des prélèvements hivernaux alors que cela permettrait justement de prélever de l'eau en hiver pour remplir des retenues qui devraient être financées, je l'espère, par le comité de bassin Loire-Bretagne où nous avons des besoins de stocker l'eau l'hiver pour pouvoir la prélever l'été en période d'étiage et soulager nos cours d'eau. Ce sont les quelques grandes problématiques qui font que je ne voterai pas ce Sdage en l'état.

M. SAQUET :

Je suis de la CLCV, association de consommation logement et cadre de vie, représentant des consommateurs au comité de bassin. M. le président, M. le directeur général, la qualité des masses d'eau en 2019 n'est pas à la hauteur de ce que nous attendions, mais ce n'est pas pour cela qu'il faut jeter le bébé avec l'eau du bain. Il nous appartient de poursuivre, pour obtenir des résultats escomptés, en tenant compte des constatations de l'état des lieux et que la consultation qui va s'effectuer en 2021 apportera des éléments positifs. C'est pour cela que je voterai pour l'adoption du projet de Sdage. Je vous remercie.

M. MÉRY :

Bonjour à tous. Ce matin, au nom du compromis que nous devons trouver, nous avons eu une splendide leçon d'intelligence. C'était le mot employé. À titre personnel, j'ai assez peu goûté à cette intervention. Je dois vous avouer aussi qu'à titre personnel, c'est-à-dire en tant que représentant de l'industrie, mais également membre de la commission Planification et président de la commission d'évaluation des politiques d'intervention de l'agence, je n'ai pas été très surpris par ce ton quelque peu docte.

Je vais vous donner une définition cocasse du compromis, cocasse mais qui me paraît très bonne, s'agissant de celle qu'un ancien chancelier allemand a utilisée. Nous allons le soupçonner d'être intelligent, si cela ne vous dérange, mais chacun restera à sa place. Il disait qu'un compromis était l'art de couper un gâteau de telle manière que chacun pense avoir la plus grosse part. Ce monsieur, c'est Ludwig Erhard. En l'occurrence, j'ai vraiment l'impression que nous n'y sommes pas à ce compromis. Nous ne sommes pas au moment où chacun pense avoir la plus grosse part du gâteau. D'ailleurs, c'est une forme d'enfumage. M. Gérault a évoqué tout à l'heure le consensus, ce serait plutôt ce que nous devrions rechercher. Bref, le compromis, nous n'y sommes pas.

L'intelligence manifestement n'y est pas non plus. Quand j'entends les différentes interventions, nous avons des élus qui nous parlent de dogme plusieurs fois – je crois que cela a été cité trois fois jusqu'au moment où je prends la parole –, qui nous parlent de demande de simplification, de laisser de l'intelligence aux territoires, de surdité à leur problème. Puis, des associations nous ont dit que finalement, le dossier n'était pas si mal. Globalement, nous nous rendons compte qu'il n'y a pas d'avis unanime qui se dégage tout cela mais il y a une forme de ressenti.

Cette forme de ressenti s'est même traduite par quelque chose qui personnellement ne m'a pas surpris, à savoir par des menaces à peine voilées sur la future élection du futur président du comité de bassin. Au simple titre Yoann MERY, personne d'« intelligence moyenne », je vais vous dire que cela reflète exactement l'ambiance de travail de cette commission Planification que nous

avons subie, que nous avons suivie, à laquelle nous avons tâché de travailler dans la mesure de ce que nous pouvions et qui a abouti aux textes qui sont soumis aujourd'hui.

L'usage des menaces, l'usage du dogme est assez classique. C'est dommage mais nous nous y sommes presque habitués. C'est quelque chose qui m'inquiète énormément parce que pour faire une leçon de compromis, pour faire en sorte que ce texte en soit un, il faut commencer par s'écouter. Dans la culture, nous faisons circuler la parole. Nous avons tendance à polir une pierre pour qu'à la fin, elle soit opportune. Je n'ai pas l'impression que nous y sommes.

Je me demande, si nous nous limitons à cette définition de compromis que je vous ai proposée tout à l'heure, si personne ne pense avoir reçu la plus grosse part du gâteau, il doit bien y avoir quelqu'un qui imagine avoir gagné, sinon nous ne serions pas en train de soumettre ce texte. Je vous laisse réfléchir à cela. J'ai l'impression, en tant que représentant de l'industrie, que nous ne sommes vraiment pas dans une logique gagnant-gagnant ou dans une logique de compromis. Je suis très inquiet par ce document, très inquiet par ce qui s'est passé à l'agence de l'eau.

Contrairement à un certain nombre de mes collègues, je n'ai pas commencé par remercier les présidents, mais je termine en le faisant. Je voudrais bien remercier M. Taufflieb, président de la commission Planification, parce qu'il a eu la dure tâche de faire le tampon dans cette situation extrêmement délétère qui n'était pas propice au compromis. Je pense que cela mériterait d'être interrogé, creusé. Je pense aussi que lorsque l'on définit un rapport de parties prenantes dans un comité, il ne serait pas inintéressant de s'assurer que ce rapport de parties prenantes perdure dans les commissions. C'est un usage démocratique et non pas un usage totalitaire ou menaçant.

Enfin, je voudrais remercier M. le président parce qu'il a la dure tâche aujourd'hui de présider un comité de bassin, sachant très bien la qualité médiocre du texte qui est proposé. Il n'y peut pas grand-chose. Les gens qui y peuvent quelque chose sont tous autour de la table. Le simple constat de ne pas atteindre ce compromis et le constat de paroles agressives et violentes, quasiment à la deuxième prise de parole après l'exposé des services, m'inquiètent. Je vous remercie tous les deux. J'ai bien l'impression que seuls les techniciens pensent avoir la plus grosse part mais tous les usagers des territoires, toutes les personnes qui ont les pieds dedans, je ne suis pas sûr que nous y soyons.

Mme KERBORIOU :

Je vais intervenir ce matin sur la rédaction de la 10A1. J'ai déjà eu l'occasion de partager mes idées en commission littorale. Je les ai aussi largement exprimées en commission Planification. Cependant, comme il y est fait référence au niveau de la délibération, je voudrais quand même y revenir.

Nous avons beaucoup parlé de démocratie citoyenne, surtout au début de cette séance. Comme certains l'ont souligné, sans vouloir toujours répéter les mêmes choses, tout ce que j'ai vu, ce sont des références descendantes. C'est une rédaction obsolète. Ces références sont dangereuses pour la 10A1 et peuvent mettre un carcan aux initiatives locales, notamment quand on parle d'objectifs à - 30 % avec des glissements d'années. Ainsi, on remet les objectifs d'une année sur l'autre, renouvelables à l'infini. Ce que j'y vois, c'est plutôt une démonstration par l'absurde d'arriver un jour à la possibilité de taux de nitrates négatifs.

Je pense que dans un sujet comme celui-là mais comme dans beaucoup d'autres, il ne suffit pas de gesticuler en prenant des objectifs, et ce, sans avoir la moindre proposition concrète pour y parvenir. Ce n'est pas ainsi que nous travaillons dans la vraie vie. Le minimum serait de parler aux intéressés, de parler aux collectivités qui sont porteuses de ces projets, qui ont fait des chartes et qui, bien souvent, ont des objectifs plus appropriés que ce qui est proposé au niveau de la rédaction du Sdage et qui, bien souvent aussi, sont appuyées par des contributions scientifiques et parfois même des études scientifiques qui sont très pertinentes.

Dans la délibération, on parle de chartes qui vont plus loin que l'écriture, qui seraient au-delà. Je pense que des objectifs appropriés sont préférables à cela. Nous essayons vraiment de faire le mieux. Le mieux, c'est déjà énorme. En général, c'est ce qui nous montre des résultats.

Si je prends la charte de Douarnenez, elle va bien plus loin que les objectifs du Sdage. Je vais me permettre de vous parler aussi du GREN (groupe régional d'expertise nitrates). Si nous voulons parler de participation démocratique citoyenne, je pense que je suis la mieux placée pour vous l'expliquer en faisant court parce qu'aujourd'hui, c'est vraiment un exemple de participation

collective. Ce sont les agriculteurs qui ont mis les objectifs. Ils ont même proposé des objectifs dans ces chartes qui allaient plus loin que ce qui était préconisé par la collectivité territoriale. Nous avons travaillé en sous-bassins. Ce sont de tous petits sous-bassins. Nous n'avons compté que 150 exploitations à peu près. Nous avons cité les points noirs. Nous avons été dans le détail à savoir exactement si quelqu'un, qu'il soit agriculteur ou qu'il soit dans une autre activité ne respectait pas les choses et avait des pratiques qui remettaient en cause le travail de l'ensemble des acteurs.

Nous avons épluché nos exploitations avec l'aide de l'INRA, de scientifiques pour essayer de comprendre les problèmes. Nous avons tout mis sur table. Pour moi, c'est vraiment ce qu'il faut faire. C'est aussi une politique de résultat. Ce ne sont pas que des moyens. Nous sommes passés de plus de 35 000 tonnes d'algues ramassées par an à en dessous de la barre des 10 000 tonnes. Je suis aussi une agricultrice comme beaucoup de mes collègues. J'ai encore la chance de mettre mes bottes presque tous les jours. Quand je n'en ai pas la possibilité, je me fais remplacer. C'est un travail de chaque instant. C'est un travail que les agriculteurs font tous les jours. C'est un travail de terrain. Il y a un grand nombre d'endroits sur cet immense bassin Loire-Bretagne où les choses sont bien faites.

Ce n'est pas de l'humour que je vais vous faire. Je proposerais que certains collaborateurs des instances viennent en stage chez nous, qu'ils remettent un peu les pieds sur terre, qu'ils remettent de temps en temps les bottes ou les chaussures de randonnée et qu'ils viennent un peu mettre les pieds dans la vie réelle.

M. le président :

Vous avez remarqué que dans les considérants que nous proposons, la question est traitée puisque nous ré-insistons sur le fait de dire qu'il faut faire confiance aux territoires et aux démarches territoriales. Nous ne disons pas autre chose.

M. SERVANT :

Bonjour, M. le président. Bonjour, M. le directeur général. Bonjour à tous. J'interviens pour les chambres d'agriculture. Le Sdage doit effectivement être un document ambitieux pour les six ans à venir, avec une ambition forte sur la gestion de l'eau. Un gros travail a été accompli, nous ne le contestons pas. Nous y avons participé autant que possible. Nous voyons bien l'ampleur des enjeux qui sont très importants. Les choses s'accroissent sur le changement climatique entre autres et sur la gestion de l'eau. Je crois que tout cela a été rappelé. L'objectif du Sdage est bien d'apporter des solutions à ces enjeux. Néanmoins, je trouve la proposition qui est faite manque d'ambition. Cela a été dit ce matin par certains. Par rapport à ce qui nous attend, nous devons avoir des ambitions fortes pour trouver des réponses.

Je vais revenir sur une mesure qui nous a tous interpellés et pour laquelle nous avons beaucoup discuté, c'est par rapport à la mesure 7B3. Il y avait des propositions pour faire basculer des territoires de 7B2 en 7B3. Des discussions ont eu lieu. Finalement, d'autres territoires ont même été rajoutés. Dans ces territoires qui passent en 7B3, nous voyons bien aujourd'hui que nous figeons finalement la situation et que nous ne donnons pas de perspectives à l'agriculture. En plus, pour certains territoires, c'est l'agriculture qui est rendue responsable par rapport à cette situation alors qu'elle ne l'est pas du tout mais c'est elle en tout cas qui va subir les conséquences.

M. le président, vous avez fait des propositions ce matin pour voir comment on pouvait évoluer ou avancer dans ces territoires, avec des études supplémentaires. Or, les études sont longues à faire. Cela coûte. Cela prend du temps alors qu'il y a une urgence sur ces territoires pour trouver des solutions. Cela fait des années que certains territoires ont effectué des études et ont toujours apporté des compléments. Je crois que le monde agricole aujourd'hui est beaucoup plus pressé par rapport à cela.

Il y a aussi des attentes en termes économique. Des territoires sont aujourd'hui en difficulté économique. L'évolution du climat et de la sécheresse accentue ces difficultés. Nous ne pouvons pas aujourd'hui figer ces territoires sans apporter des solutions alors que sur les années passées, nous avons vu que des choses pouvaient apporter des ambitions ou des perspectives et de la lisibilité. Cela a été dit par certains élus. Cela a été dit par le sénateur. Si nous prenons l'exemple de la Vendée par exemple qui a fait du stockage, aujourd'hui avec des résultats probants et positifs. Nous voyons qu'il y a plus d'installations. Nous avons aujourd'hui les données. Les

exploitations sont toutes reprises quand il y a de l'accès à l'irrigation. Il y a de la conversion en bio. Il y a un développement de l'économie locale. Sur les autres territoires, nous n'y arrivons pas.

Quand nous regardons ce qui est dans le Sdage, avant même de lancer les réflexions ou de monter des projets de territoires dont on parle beaucoup aujourd'hui, on commence déjà par figer les volumes divers alors que la marge de manœuvre et la souplesse existent. Nous devons avoir ces réflexions, non pas uniquement pour l'agriculture mais aussi pour le multiusage, pour l'industrie, pour l'eau potable et pour les milieux puisque les objectifs, nous les partageons. Alors que par ailleurs, nous parlons de projets de territoire et de réflexions locales, nous ne pouvons pas avoir un Sdage qui fige déjà avant toute réflexion les données ou les possibilités que nous avons, d'où nos grandes interrogations aujourd'hui et le manque d'ambition que nous trouvons dans ce Sdage. Je vous remercie.

Mme SCHAEPELYNCK :

Bonjour à tous. Je voudrais compléter les propos de M. Servant concernant le basculement en 7B3. Cela a cristallisé beaucoup de nos discussions. Sur les cinq territoires qui doivent passer en 7B3, ce qui vous est proposé aujourd'hui, 60 % basculent en raison d'une pression significative liée à la déconnexion des plans d'eau.

Une fois que ce constat est fait, que pouvons-nous faire ? A la chambre d'agriculture, nous avons commencé à prendre les devants pour étudier la déconnexion des plans d'eau. Or, les plans d'eau agricoles sont très minoritaires face à l'ensemble des plans d'eau de loisirs, de pêche et autres. Je vais prendre l'exemple d'un Sage sur les Pays de la Loire. En l'occurrence, il y a eu un inventaire très exhaustif des plans d'eau agricoles qui a été effectué par l'OFB et que nous ne pouvons pas remettre en cause. Les plans d'eau agricoles représentent 0,02 % des plans d'eau. Quelles actions sont prévues ? Comment travailler avec les acteurs autres que les acteurs agricoles ? Il en résulte pour nous un sentiment d'inquiétude. Nous ne voudrions pas être les seuls à nous mobiliser encore. C'est sur nous, les seules activités économiques, que ce soit l'agriculture ou l'industrie, que vont se porter les contraintes du plafonnement des prélèvements. Il y a là un sujet de fond - le préfet l'a souligné -, qu'il faut vraiment le prendre à corps.

Concernant l'abreuvement des animaux, ce sujet a été très discuté dans la commission Planification. L'ouverture sur cet abreuvement des animaux dans la 7B3 est pour nous une avancée importante même si elle est imparfaite. L'élevage est déjà mis à mal sur l'ensemble de nos territoires du bassin Loire-Bretagne. Nous y tenons comme à la prunelle de nos yeux parce que c'est une dynamique à la fois économique et d'aménagement de nos territoires. Si demain il devait y avoir un retournement des prairies, ce serait une catastrophe au niveau de l'impact sur la qualité de l'eau.

De plus, la transition écologique ne peut pas se faire sans élevage parce que nous avons besoin de ces apports de matières fertilisantes organiques pour le sol pour notre production végétale et aussi pour la production d'énergies renouvelables. Je pense en particulier à la méthanisation. Nous souhaitons donc continuer les discussions avec les services de l'État. Nous serons vigilants à la mise en œuvre concrète de ce point pour arriver à une application juste qui équilibre maintien et développement économique et protection de la ressource en eau.

M. FAUCONNIER :

Je voulais juste rappeler un contexte. Aujourd'hui, toutes les entreprises du bassin rencontrent des difficultés économiques très sérieuses. C'est lié principalement à l'activité économique, mais également à de nombreuses contraintes environnementales qui nous défavorisent par rapport à d'autres acteurs, qu'ils soient européens ou mondiaux. En plus, depuis quelques années, nous devons faire face maintenant au changement climatique. Tout cela nous crée de nouvelles contraintes. M. le président, chers collègues, au nom des usagers, je souhaite exprimer les réticences répétées de notre collègue sur la conduite du projet d'élaboration du Sdage et dans les conditions restrictives qui ont été liées aux conditions du Covid, mais aussi le mécontentement sur l'organisation du Sdage et de son programme de mesures pour les années 2022 à 2027.

Pour rappel et de façon volontaire, jusqu'à présent, les acteurs économiques ont toujours été constructifs pour prendre des positions durables, que ce soit sur les efforts environnementaux, sur leur participation financière au budget et sur les consentements aux augmentations de redevances. Aujourd'hui, il faut constater que comme le Sdage va rentrer dans la rédaction du 11^e programme

et que toutes ses dispositions vont valoir droit et règlements, les contraintes sont telles que tous nos dossiers, notamment les demandes d'aide qui seront déposées seront presque systématiquement en non-conformité et non compatibles avec le cadre réglementaire, ce qui va limiter forcément la possibilité d'utiliser les lignes budgétaires qui nous sont attribuées et limiter, parce que cela coûte cher, les investissements en termes de développement durable.

Je peux vous en donner quelques exemples. Aujourd'hui, nous contribuons à hauteur de 10 %. Nous savons tous que la redistribution se limite à 3 %. Nous avons de nombreux dossiers qui nous sont refusés.

De plus, dans de nombreuses commissions locales de l'eau, les acteurs économiques ne sont pas invités ou invités occasionnellement. Vous l'avez dit, il faut revenir et obliger cette évolution.

Vous en avez parlé également, le classement des zones en 7B2 et en 7B3 pour un certain nombre d'acteurs économiques va être perturbant, notamment par le fait que toutes les études qui auraient pu justifier ces classements n'ont pas été lancées. Elles auraient pu l'être depuis 2016. C'est bien de les lancer. Il faut aller vite.

Enfin, le plan de relance qui avait été destiné en partie aux acteurs économiques, lié aujourd'hui à la complexité et aux contraintes imposées par l'agence, est très limité et a assez peu d'impacts.

Il faut aussi considérer que les dogmes de certains sur le changement climatique apportent un déséquilibre, notamment des contraintes en période d'étiage. Ces stocks auraient pu être aménagés. Nous pourrions avoir des projets, notamment pendant les périodes d'excès de pluie ou d'excès hydrique. Nous pouvons donner comme exemple le bassin de la Dore.

Le contexte qui est présenté aujourd'hui devrait être le fruit d'un consensus entre les parties prenantes. Ce n'est pas le cas. Le Sdage est une mission initialement d'objectifs et d'orientations. Il crée pour notre bassin des disparités de réglementation vis-à-vis des autres bassins. Ce n'est pas normal.

Malgré tout, le contexte proposé vis-à-vis du monde écologique est une démarche réelle de développement durable. Cela ne doit pas être à l'encontre de tous les plans, notamment du plan France Relance.

Nous devons constater également, notamment sur le nouveau périmètre, que le nombre de sièges qui va nous être attribué va diminuer, donc le poids et la parole qui nous est donnée est également réduite. Cela ne va pas dans le bon sens pour que nous puissions avoir des décisions équilibrées.

En conclusion, les membres responsables et assidus que nous sommes vont présenter un avis défavorable au projet de Sdage. J'espère que la présentation à la prise de parole du public nous amènera à adapter et à améliorer et nous permettra certainement d'avoir un vote final du futur Sdage différent de celui que nous allons apporter au niveau de son projet. Je vous remercie.

M. PELLERIN :

Merci, M. le président. J'avais préparé un certain nombre de choses que je vous transmettrai par écrit. D'abord, je ne pense pas avoir la réputation d'être agressif ni violent. Au contraire, je le subis localement à mon encontre. Rassurez-vous, j'ai des bottes et je les utilise sur le terrain, d'où mon intervention.

Je comprends complètement le malaise exprimé par Mme Bruny dans la mesure où nous pouvons relever une certaine schizophrénie dans le collège des élus quand on demande d'être plus à l'écoute des territoires alors que la plupart des élus ne participent pas aux différentes commissions. Le fait de présenter une possible modification du fonctionnement de la commission Planification comme une espèce de soins à ce malaise peut nous indisposer, d'autant plus que le projet de Sdage nous interroge. Cela ne veut pas dire que nous aurions a priori un avis absolument défavorable. C'est pour cela que je serais heureux que l'ensemble de la commission, y compris vous M. le président, puisse écouter sur le fond du projet un certain nombre de points.

Je reviens sur la territorialisation parce que c'est vraiment ce qui a fait le chapeau de notre discussion cette année. Je suis bien placé localement pour savoir que cette déconcentration a des effets positifs et nécessaires, mais en même temps, peut avoir des effets pervers que je connais. J'avais un certain nombre d'exemples que je ne vais pas évoquer sur le sujet aussi bien d'un côté que de l'autre. Je fournis quand même en dernier point un exemple important puisqu'il est

emblématique, c'est celui de la substitution qui auparavant était conditionnée par une économie de 20 %. Cette espèce de garde-fou a sauté dans la nouvelle rédaction.

Je vais arrêter mon discours en disant que la territorialisation et la déconcentration sont nécessaires. Nous sommes bien placés pour les soutenir mais en même temps, il faut un certain nombre de garde-fous. La fonction et la mission du Sdage, c'est d'assurer ces garde-fous. A notre avis, ces garde-fous soit n'existent pas, soit ont sautés. Je pense que c'est là le cœur du sujet. C'est là notre inquiétude. Je ne voudrais pas que cette inquiétude, qui aurait pu s'exprimer d'une manière ou d'une autre mais peut-être pas par un avis absolument défavorable, soit complètement aggravée et amplifiée par les derniers aléas sur les fonctionnements de la commission.

M. HUET :

Je suis très choqué par la force des critiques de quelques élus et du représentant des industriels sur le travail de la commission Planification.

La suite de l'intervention de M. Huet est inaudible.

M. GUTTON :

M. Huet propose que quelqu'un d'autre prenne la parole. Il va transmettre ultérieurement une intervention écrite.

Mme GALLIEN :

Bonjour à tous. Comme vous l'avez dit, M. le président, cet enjeu de l'eau est central et tout le monde maintenant l'a pris en considération. Le dérèglement climatique, nous le vivons que ce soit en amont ou en aval. Les usagers et les consommateurs le vivent. Il est de notre devoir d'écrire un Sdage qui joue sur le moyen terme et qui aboutit à un consensus.

En tant qu'élue de montagne désignée par l'AMF, je voudrais rajouter deux choses que M. le président a évoquées à demi-mot. Je pense qu'il manque juste dans le dossier, même s'il ne sera pas réécrit, que 200 millions de mètres cubes d'eau partent depuis 1954 de la Loire vers le bassin Rhône-Méditerranée-Corse. Ces 200 millions de mètres cubes d'eau par an, ce n'est pas rien. Il conviendrait un jour ou l'autre de l'écrire et de voir comment nous pourrions éventuellement améliorer les choses.

Il y a deux pages aussi sur les têtes de bassin. C'est bien peu, deux pages dans ce Sdage. Ce que le président propose d'ajouter en quatrième point dans la délibération sur le fait que l'amont ne peut pas assurer et porter seul les efforts à réaliser me paraît être politiquement important à souligner et à mettre en œuvre.

Ensuite, je voudrais remercier tous ceux qui ont travaillé et dire que dans cette période de Covid, les élus - sans les excuser, j'en prends ma part - ont géré le confinement, le déconfinement, la crise sanitaire au jour le jour. Nous n'avons peut-être pas été très présents. En tout cas, je fais mon mea culpa. C'est le pire contexte que nous ayons pu connaître pour l'élaboration de ce Sdage.

Nous avons réussi à construire un consensus sur le 11^e programme parce que tous les élus de l'ensemble de ce vaste territoire étaient autour de la table. Tous les représentants des usagers étaient autour de la table. Nous avons aussi négocié entre nous le petit cycle et le grand cycle. Cela a été difficile avec les restrictions budgétaires mais nous y étions arrivés.

Je sens à travers les interventions judicieuses des uns et des autres, des unes et des autres que nous n'avons pas abouti à un consensus. Je me permets de le dire. Or, je ne sais pas quelle méthode va être utilisée, si nous votons ce projet de Sdage aujourd'hui, pour que l'ensemble des remarques importantes qui ont été dites aujourd'hui soient prises en considération. Je pose la question, qui est difficile mais il est important d'aboutir à un consensus politique. C'est absolument indispensable pour nous et pour les générations futures sur 30 % de ce beau pays de France.

M. DORON :

Je pense que chacun aurait pu être un peu plus raisonné et raisonnable dans son temps d'intervention pour que les uns et les autres puissent s'exprimer. Ce n'est qu'une remarque et une observation. Les premiers arrivés étaient sans doute les mieux servis.

Je voudrais simplement exprimer quelques inquiétudes mais non pas pour les mêmes raisons, motivations et revendications sectorielles que j'ai pu entendre ou qui se sont exprimées. Derrière ces expressions, c'est surtout ce que cela sous-tend, notamment par rapport à certaines interventions vis-à-vis des instances de bassin, des agences de l'eau et des services à la fois de l'État et de l'Agence. Cela révèle, me semble-t-il, notre incapacité aujourd'hui et notre responsabilité collective et individuelle à prendre nos responsabilités, à prendre des orientations vis-à-vis des enjeux, avec la poursuite de l'objectif de l'intérêt général. Aujourd'hui, j'ai surtout entendu des revendications sectorielles qui devraient être bien loin de nos préoccupations de partager un objectif commun qui est celui d'assurer la gestion de la ressource en eau dans l'intérêt général.

Pour conclure, et avec une lueur d'espoir de cette lumière que j'entrevois néanmoins, j'ose espérer que la consultation sera importante et que nous saurons écouter les éléments de cette consultation, avec la vigilance qui s'impose pour que cela ne se résume pas à l'expression d'intérêts particuliers. Je vous remercie de votre attention.

M. DE LESPINAY :

Ce comité bassin est sans doute, après dix-huit années de présence, le dernier auquel je participerais. On me pardonnera d'être un peu moins court que je ne le suis d'habitude.

Je tiens tout d'abord à remercier les services de l'agence de leurs compétences, de leur disponibilité, de leur courtoisie et de leur patience. En réponse à M. Blaise, je dois dire que les scientifiques indépendants disent exactement le contraire des opinions qu'il vient de nous présenter concernant les stockages et la captation de l'eau par différents acteurs. Je ne vais pas reprendre ses arguments. La science, et plus près de nous l'OFB, y pourvoient suffisamment. Stocker de l'eau ailleurs que là où la nature le permet, à savoir dans les nappes souterraines, c'est très exactement en augmenter la consommation et c'est ce qui s'est passé partout où cela s'est fait.

J'interviendrais éventuellement sur ce que l'on nomme agribashing. Je suis persuadé que les Français aiment les agriculteurs mais il est certain qu'ils n'aiment pas ce que l'agriculture est devenue. On dira que les agriculteurs et l'agriculture, c'est la même chose... pas vraiment. Il n'y a qu'à regarder d'ailleurs une réponse dans l'état des lieux à la page 54, mais je passe.

Sur le fond, notre comité de bassin se heurte à des difficultés pour mettre en perspective des notions non chiffrables et qui peuvent se représenter elles-mêmes comme biodiversité, environnement face aux enjeux de différentes catégories bien structurées dans leur représentation.

Pour donner un exemple qui est presque caricatural – et j'espère que les membres de la COMIN me pardonneront de répéter une intervention que j'y ai faite –, lorsque nous mettons la biodiversité en face de certains projets, que dit la réglementation ?

Quand il s'agit de défendre des droits concernant les ouvrages, nous avons des lois et des réglementations extrêmement précises. En revanche, lorsqu'il s'agit de défendre les milieux aquatiques, cela devient tout à coup beaucoup plus flou. Que veut dire « protéger de toute dégradation » ? Où la dégradation commence-t-elle ? Ne pas ajouter d'obstacle... Qu'est-ce qu'un obstacle ? Par exemple lorsqu'à la sortie d'une turbine hydroélectrique, le débit d'attrait est supérieur à celui de la passe à poisson, il constitue de ce fait un obstacle.

Si l'application de la réglementation doit permettre de limiter les impacts négatifs, quels sont les critères de négativité ? C'est de plus reconnaître qu'il va y avoir des impacts négatifs. En liste 1, cela vient en contradiction avec « protéger de toute dégradation ». Nous ne pouvons pas à la fois protéger de toute dégradation et limiter celle-ci, cela revient à vouloir limiter quelque chose qui n'a pas lieu d'exister.

De plus, dès lors qu'un ouvrage jusque-là sans usage et dont l'état de dégradation fait qu'il est considéré par des experts comme transparent en matière de continuité, le fondement en titre ou sur titre, quand il existe, doit-il, par la réhabilitation de l'ouvrage, permettre d'ajouter de facto un

nouvel obstacle ? On me répondra que c'est à la jurisprudence de définir le droit. Cependant, face à des juges administratifs très au fait de réglementations précises sur lesquelles ils veulent s'appuyer, que veulent dire des notions comme dégradation, obstacle, environnement, limiter les impacts négatifs ?

Les intérêts de court ou de moyen terme de certains secteurs économiques sont chiffrables. La biodiversité ne l'est que dans ses effets négatifs que sa disparition entraîne. Je crois que la pandémie actuelle est un signal assez fort pour que cessent des visions à court terme.

Pour des raisons inverses de certains acteurs, et parce que ce qui nous divise aujourd'hui concerne une modification qui, pour moi, est irrecevable, je ne vais pas voter ce projet et j'en suis désolé. Il est temps de regarder à plus long terme. Le compromis dont parlait tout à l'heure M. le préfet est défini par l'état des milieux et non par des intérêts, fussent-ils légitimes, des acteurs. Couper la poire en deux revient pour notre assemblée à savoir qui tient le couteau.

M. le président :

M. De Lespinay, merci. Nous aurons l'occasion de vous remercier de votre présence au comité de bassin et de votre travail très important.

M. GANDRIEAU :

Je suis un peu embêté parce que je suis d'accord avec ce qu'ont dit beaucoup d'élus et certaines personnes. Je suis déçu de ne pas avoir entendu M. Huet parce que j'étais d'accord avec ses propos la dernière fois qu'il est intervenu. Je trouve que c'est quelqu'un qui est capable de synthétiser les choses de manière très forte. Je suis déçu de Mme Bruny. Je suis déçu de certains qui contestent les postures de certains. J'avais un peu mis en garde par rapport à tout cela. Je suis l'élu qui a priori a suivi toutes les commissions Planification. Ce n'est pas pour cela que mon vote, qui va être pour le projet de Sdage, représente la totalité des élus, loin s'en fait.

Je suis un peu déçu aussi du procès qui est fait aux élus. Je suis passé de l'autre côté de la barrière. Il me semblait être venu ici sous l'ère de Philippe Lirochon, donc à ses côtés. Nous avons un rôle très précis où moi, je gueulais fort et lui, il calmait. Cela marchait bien. J'ai continué peut-être à l'ouvrir. Le rôle des élus, il ne faut pas trop le dénigrer parce que vous allez finir par les perdre ou alors vous finirez par avoir les élus que vous méritez, c'est-à-dire ceux pour qui vous ne votez pas parce que personne ne veut voter. Cela devient un vrai problème.

Je suis peut-être devenu un technico-politique proche des textes. Je les maîtrise. Je les travaille. Je dors parfois. Néanmoins, j'arrive à transmettre aux territoires des choses très importantes adaptées qui leur sont adaptées. C'est peut-être ce que je reproche au texte du Sdage – beaucoup l'ont dit – qui devient et se montre trop précis, avec des dispositions trop prescriptives. Nous avons dit tout cela. Je ne suis pas contre. J'avais proposé de faire un break, de remettre cela à trois ans et de se mettre autour de la table. Je vous le dis tout de suite. Vous n'aurez pas le choix dans sept ans avec tous ces textes qui s'appliquent. Le bilan va être catastrophique.

Aujourd'hui, j'ai pris conscience des enjeux qui existent à cause du changement climatique, à cause de l'ensemble de ce que nous avons fait comme bêtises hier. Nous les reconnaissons. Il faut savoir les reconnaître. Nous sommes tous responsables. Il faut arrêter de vouloir reporter la responsabilité sur l'un ou l'autre. Cela suffit. Il faut trouver des solutions, lesquelles ne se font pas à coup de textes. Elles ne se font pas à coup de prescriptions. Elles ne se font pas à coup de territorialisations vues d'en haut. Elles se font par une acceptation des personnes sur le territoire et une volonté d'être un peu tribun comme dit M. Rousseau parfois, de leur expliquer avec le temps. En l'occurrence, je suis très déçu mais c'est un peu le résultat d'avoir écrit des textes qui s'accumulent et qui font qu'une disposition sur l'autre, c'est compliqué à appliquer.

Je prône l'adaptation. Je prône le passage d'un côté à l'autre en créant des ponts pour amener tout le monde parce que beaucoup de personnes restent sur la route. J'en ai vu qui étaient prêts à se suicider parce qu'ils ne pouvaient plus irriguer. J'en ai vu qui souffrent terriblement du manque d'eau. Cela suffit. Il faut que nous nous mettions autour de la table, que nous appliquions le mieux possible ce qui est écrit aujourd'hui, que nous acceptions une adaptation sur les territoires, que nous arrêtons administrativement de vouloir imposer des choses qui sont inimaginables sur certains territoires. Prenons le temps nous poser.

Je vous demande solennellement de nous mettre autour de la table aujourd'hui, non pas pour écrire des textes, mais pour remettre en marche une véritable entente entre toutes les parties. Nous sommes au bout de ce cycle. Nous sommes copiés parce qu'il paraît que nous avons le meilleur modèle. Nous avons un défaut en France, nous pensons que quand nous l'avons écrit, c'est fait. C'est une vraie bêtise. Nous avons des moyens. J'ai accepté de passer de « contre » des textes du Sdage en 2008 à « pour » aujourd'hui parce j'estime qu'il ne casse pas tout. Soit nous nous renversons la table, puis nous faisons la révolution. Je ne suis pas un révolutionnaire. Je suis quelqu'un qui est pour l'adaptation. Je suis élu et je représente des personnes qui m'ont élu.

Je vais donc l'adapter. Je suis favorable à la proposition qui est faite sur vos quatre points, et ce, sans discussion. Je ne vois pas de loup derrière. Certes, nous avons de mauvaises images de certains élus mais je le redis, j'espère ne pas faire partie de ceux-là.

M. NOYAU :

Le contexte n'est pas simple. Nous avons aussi souhaité à repousser plus loin l'échéance. Les textes étaient là. Nous reconnaissons les efforts de l'État et de l'Agence d'avoir été à notre disposition et d'avoir eu de nombreux échanges pour comprendre. Avec Mme Schaepeynck, nous avons passé énormément de temps avec mes collègues. Nous sommes un peu déçus parce que ce n'est pas assez proche du terrain et presque trop prescriptif. Il faut laisser de la place au terrain. Il faut laisser de la place à l'adaptation. Le changement climatique n'est pas le même dans toutes les régions, dans tout le bassin, donc il faut laisser le local s'adapter. Nous avons besoin d'eau en respectant le milieu. L'économie a besoin d'eau.

Nous avons voté contre l'état des lieux pour la non-prise en compte entre autres de l'évaporation des plans d'eau, mais pas que. Nous avons aussi voté contre l'objectif de 61 % de bon état des eaux. Nous donnons le bâton pour nous faire battre chaque fois. Il y a effectivement les régressions. Nous courons après le thermomètre. Avec les 24 %, nous avons les 8 % d'écart puisque nous avons changé le thermomètre en cours de route. Nous changerons encore je pense dans les six ans. Nous serions à 30 % dans six ans. Il suffit d'un élément pour que nous puissions rester en mauvais état. L'agriculture réaffirme que c'était un objectif irréaliste.

Effectivement, il y a eu des avancées. Quelques territoires ne sont pas passés en 7B3. Il y a une ouverture sur l'abreuvement des animaux. Nous avons effectivement besoin d'avoir un zonage qui soit le plus large possible par rapport à la non-augmentation du nombre d'animaux.

Pour les réserves, nous avons repris l'instruction PTGE. C'est une avancée. C'est important. C'est bien. Cela colle.

Cela dit, c'est trop prescriptif. Ce que nous souhaitons, ce que nous avons demandé et ce que nous demandons encore, c'est qu'avant de passer en 7B3 ou 7B5, c'est une temporisation le temps d'analyser. Pour le HMUC, il faut faire attention. C'est hyper complexe. Cela dure longtemps. Cela peut durer six ans. Nous allons nous retrouver dans six ans. Est-ce que nous ne pouvons pas trouver plus simple qu'une analyse HMUC qui coûte vraiment trop cher et qui est trop longue ?

Puis, je l'ai soulevé plusieurs fois, l'efficience n'est pas que l'économie. Ce n'est pas l'économie qui fait la variable d'ajustement et permanence.

Je l'ai soulevé aussi à plusieurs reprises : pas de pelouse irriguée l'été, à part en Bretagne parce qu'il y pleut régulièrement. Je regrette quand on ne veut pas de stockage en agriculture alors que l'on favorise le stockage des citoyens qui remplissent plusieurs fois leurs réserves. Je redemande - et n'y a rien d'écrit dans le projet de Sdage en la matière -, l'efficience de tous, y compris le citoyen, les collectivités, l'agriculture, l'industrie et le milieu.

Mme Kerboriou soulevait tout à l'heure la question de la 10A1. À force de 30 %, on arrive au final à ce que nous ne puissions plus cultiver. Le taux de nitrates, il y en aura toujours. Le sol a besoin, pour vivre, de nitrates. Le climat parfois n'est pas sympa.

J'en reviens au vote. Après de longues de discussion entre nous, nous considérons que nous sommes loin du compte mais il y a des avancées. Nous partagerons notre vote entre des abstentions et des contre.

Mme BRUNY :

M. le président, je demande la parole ensuite. J'ai été mise en cause tout à l'heure. J'ai demandé d'intervenir juste quelques instants. Merci.

M. ORVAIN :

Premièrement, je corrèle le schéma directeur à la séquence ERC (éviter, réduire, compenser). Beaucoup d'interventions sont en lien avec la mienne, le mot « éviter » n'est pas présent dans ce schéma. Le mot « réduire » est employé dans beaucoup de titres mais le mot « éviter » n'y est pas. De ce fait, il traduit nos difficultés de trouver des compromis, des consensus et un choix d'orientation. Ainsi, nous ne pouvons pas agir ou mettre en place des actions contre le trop de nitrates, le trop de matières organiques, le trop de produits bactériologiques (pesticides, micropolluants, etc.). Pour moi, cela manque.

Deuxièmement, dans le classement des zones, je ne comprends toujours pas pourquoi, sur le bassin de la Vienne, la Gartempe n'est pas en 7B3. Cela fait dix ans que les voyants sont au rouge sur la rivière Gartempe. Cela fait deux ans que la rivière est pratiquement à sec et le classement de cette rivière ne bouge toujours pas. Pourtant, c'est une rivière qui a été maintenue sans barrage pour garder la continuité écologique de faire remonter les saumons à l'époque. Aujourd'hui, on ne voit même pas qu'il n'y a plus que les cailloux au fond de la rivière. Les services l'avaient écrit. Les structures l'avaient fait remonter. Pourquoi la commission Planification n'a-t-elle pas réagi ? Je suppose que comme d'autres interventions, ce n'est pas la seule rivière concernée sur notre bassin.

Troisièmement, j'ai un commentaire concernant les quatre points qui sont rajoutés dans la délibération sur « souligne ». Je suis d'accord qu'il faut des études HMUC sur les territoires et des PTGE. Certes, les Sage doivent avoir toute leur place sur tous les territoires du bassin. Certes, les territoires (les départements, les régions) doivent travailler en partenariat avec nous. Certes, la solidarité amont/aval n'est pas qu'une question de solidarité de l'eau, c'est aussi une question de solidarité financière. Toutefois, le problème, ce n'est pas de renvoyer cela aux autres, c'est de faire le choix nous-mêmes. Cela transpire dans tout le document, les choix tendent vers cela. Néanmoins, c'est le schéma directeur qui devrait le dire et non pas renvoyer aux Sage ou aux territoires. C'est pour cela qu'il faut les enlever de la délibération telle qu'ils y sont formulés. Ce n'est pas qu'ils ne sont pas nécessaires, c'est le fait que le schéma directeur doit dire que c'est important pour que nous arrivions à travailler avec les territoires et non pas l'inverse.

Mme BRUNY :

Avant de passer aux réponses que j'ai à donner, je veux rendre un hommage particulier à M. Rousseau et à mes collègues qui quitteront à la fin de l'année le comité de bassin. Je les remercie pour leur travail, leur patience et leur détermination.

Pour répondre à M. Gérault qui demande pourquoi je souhaite garder la première modification et non pas ce qui a été ajouté, tout simplement parce que ce sont des sujets qui doivent d'abord être débattus en Planification et non pas émaner comme cela directement, en plus à deux jours du vote.

Ensuite, M. Méry doit nous confondre avec d'autres structures. J'en connais en effet qui menacent et vous les connaissez tous. Il ne s'agissait pas de menace. Ce n'est pas notre pratique. Il s'agit simplement de rappeler au président ce à quoi nous tenons aujourd'hui et demain. Je maintiens que les rajouts de la seconde délibération, c'est-à-dire ceux qui sont arrivés deux jours avant le vote, sont inappropriés. Franchement, M. le président, vous vous grandiriez en mettant au vote la délibération initiale.

M. le président :

Nous n'allons pas recommencer.

M. TAUFFLIEB :

Effectivement, nous ne pouvons pas revenir plusieurs fois sur des choses qui ont été dites. Je vous remercie, M. le président, malgré l'horaire, d'avoir fait en sorte que tout le monde puisse s'exprimer.

Je saluerais les expressions des uns et des autres, notamment lorsqu'ils se sont bien exprimés sur le Sdage lui-même qui est notre sujet du jour. J'ai entendu beaucoup choses, des choses positives et des choses négatives. Je remercie y compris ceux qui ont dit des choses négatives. Nous avançons en votant et en améliorant le document. Même du côté des associations de protection de la nature, j'ai aussi entendu quelques expressions ou sous-entendus de fond et je n'en retiens pas seulement les questions de méthode.

Quelques éléments, il me semble que l'ambition environnementale du Sdage est là. Nous avons bien vu toutes les questions qui se posent sur le quantitatif. La prise en compte du changement climatique fait que ce sujet quantitatif devient prégnant. Tous les débats montrent que l'ambition est là. Elle est là aussi dans les démarches qui sont promues par le Sdage, les études HMUC, les PTGE et l'application administrative qui est aussi une réalité qui s'adapte aux territoires mais qui doit pouvoir exister également et qui est importante.

Je ne répondrais évidemment pas à toutes les interventions mais M. Boisneau, il n'y a pas de variable d'ajustement dans ce Sdage. D'autres l'ont dit également. J'ai entendu cela chez les agriculteurs. Il n'y a pas de variable d'ajustement, il y a un équilibre. Tous les sujets sont abordés. Nous traitons des plans d'eau. Nous traitons de la continuité. Nous traitons des micropolluants. Nous traitons de l'étiage. Par conséquent, ni la pêche, ni l'agriculture, ni l'environnement ne sont la variable d'ajustement du Sdage.

Il y a aussi les garde-fous qui conviennent dans ce Sdage. Je n'ai pas la possibilité de revenir assez longuement sur pourquoi le fait de ne pas retenir 20 % n'est pas une régression, simplement parce que nous avons progressé dans la méthode et dans la manière d'appréhender les politiques locales de l'eau à partir du rapport du préfet Bisch des méthodologies sur les PTGE. C'est le noyau dur de notre action territoriale. C'est exactement l'orientation du Sdage. C'est aussi cela faire confiance aux territoires. Les PTGE associent tout le monde. Au regard des questions d'économie, nous discutons avec les acteurs et nous faisons confiance aux acteurs du territoire, notamment les élus. Je tiens à renouveler ici toute la confiance que nous pouvons avoir dans les élus et l'implication des uns et des autres.

L'équilibre est donc là. Il est là dans les principes du Sdage, il est là dans le triptyque que M. le préfet a rappelé : Sdage, programme de mesures, ensuite le programme d'accompagnement de l'Agence de l'eau. Je pense que dans ce Sdage, il y a toute l'ambition et tout l'équilibre qui conviennent.

M. le président :

Nous allons passer au vote. Je vous remercie les uns et les autres de vos interventions. Si nous regardons l'ambiance générale, il n'y a pas grand monde qui va voter pour. Personnellement, je vais dire à Mme Bruny que j'ai été choqué de son intervention mais elle le sait. La menace était très claire. Elle a été entendue par tout le monde. Toutefois, ce n'est certainement pas cela qui va me faire changer d'avis. Par contre, j'ai envie que ce Sdage soit voté, donc je ne vais pas m'arrêter à des considérations matérielles.

Il y aura deux délibérations. Il y a la délibération antérieure et il y aura la motion rappelant mes quatre points. Ainsi, les choses seront claires. Ce n'est pas pour répondre à une menace de votre part, Mme Bruny. C'était bien une menace que vous avez formulée. Cela est inacceptable. Je ne serai peut-être même pas candidat la prochaine fois à la présidence du comité de bassin. Il y aura quelqu'un d'autre. Quand on aura fini d'écoeurer tout le monde, c'est ce qui se passera.

Je vais dire à M. Gandrieau que je suis totalement d'accord avec lui parce que des élus sur le terrain, il y en a qui se mobilisent tous les jours, dans les commissions locales de l'eau, avec les acteurs économiques, avec les professionnels agricoles, avec les associations pour essayer de prendre en considération ces sujets. Il faut leur faire confiance. Nous devons leur adresser non pas un flot de contraintes et de règles mais une démarche d'appropriation ou de réappropriation de ces sujets. C'est pour cela que je vous propose, mes chers amis, de procéder de la manière suivante.

Nous votons sur la délibération qui était dans le dossier (pages 18 et 19), avec des articles très simples. Ce sera le premier vote. Le deuxième vote, si vous en êtes d'accord, ce sera une motion qui accompagnera cette délibération concernant les quatre points que j'ai proposés.

M. ROUSSEAU :

Le climat qui s'est développé lors de cette séance m'a mis un petit peu mal à l'aise. Je vous rappelle qu'hier, nous avons échangé. Cette idée de séparer qui me semble être une bonne chose, telle que vous nous la proposez maintenant, je vous l'avais suggérée. Je trouve dommage que vous n'ayez pas anticipé cette chose.

M. le président :

Nous procédons au vote, mes chers collègues.

M. GUTTON :

Il faut reconnaître que fonctionner de façon masquée et en visioconférence n'est pas facile, donc merci beaucoup à tous. Le vote aussi va être un peu compliqué. Les personnes dans la salle ont des boîtiers. Elles ne voteront qu'à la fin. Tous les membres du CB qui sont en visioconférence vont voter une première fois. Puis, ceux qui auront un ou deux mandats revoteront. Sortiront de la salle virtuelle ceux qui n'ont pas de pouvoir. Puis, nous recommencerons une deuxième fois pour ceux qui auront deux pouvoirs. Nous rappellerons la liste des personnes qui ont les pouvoirs. Nous ferons cela de façon à être bien certains de l'exercice que nous menons. Vous nous excusez, ce n'est pas très commode, ce n'est pas très convivial mais c'est la seule méthode que nous avons trouvée pour que le vote se déroule dans les meilleures conditions et que nous ne nous prenions pas les pieds dans le tapis sur un vote aussi important que celui-ci. Nous rappelons bien que c'est le vote de la délibération pages 18 et 19 qui met en consultation le document qui a été discuté.

M. GOUTEYRON :

Mme Clermont-Brouillet ira en salle d'attente de façon tout à fait provisoire. Elle ne peut pas prendre part au vote puisqu'elle n'est pas membre du CB en tant que commissaire du gouvernement.

Vont voter en visioconférence tous ceux qui sont en visioconférence. Ils vont voter pour la première fois pour leur propre vote et non pas pour leur pouvoir. Vous allez avoir un écran qui va s'afficher devant vous. Il y aura une case à cocher. Il n'y a qu'un choix possible : avis favorable, avis défavorable ou abstention. Une fois que nous aurons clos le vote, les résultats s'afficheront à la fois en salle mais aussi auprès de tous sur votre écran. Vous aurez tous en direct le résultat du vote. Ce sera un résultat partiel sans la salle et sans les pouvoirs.

Mme ROUSSET :

Vous êtes en train d'expliquer que le résultat du vote en ligne va être affiché à la salle avant même que la salle vote, ce qui risque d'orienter son avis.

M. GUTTON :

La majorité des électeurs sont en visioconférence, donc c'est là que se fait le vote principal. En regardant les membres qui sont ici dans la salle, je crois qu'ils savent tous exactement ce qu'ils vont voter. Je ne crois pas qu'ils vont être influencés par le résultat du vote. Nous ne savons pas faire autrement. Effectivement, il faut que chacun sache bien ce qu'il va voter et que le résultat n'influence pas son vote. C'est la même chose pour ceux qui ont un ou deux pouvoirs, ils verront le premier résultat s'afficher. C'est quelque chose d'intermédiaire entre un vote à main levée et un vote complètement confidentiel. En l'occurrence, il est quand même confidentiel puisque nous ne savons pas qui vote, contrairement au système des petites mains.

Vous allez voir s'afficher les trois options « favorable », « défavorable » et « abstention ». Mme Clermont-Brouillet est sortie de la salle, donc nous pouvons lancer le premier vote. Nous votons toute la délibération. C'est donc l'adoption du projet de Sdage mais également les

documents d'accompagnement et le programme de mesures. Le document qui vous a été envoyé il y a deux jours n'existe plus sous cette forme, donc c'est bien la délibération telle qu'elle était dans le document qui vous a été adressé par l'extranet il y a quinze jours. C'est donc la délibération de la page 18 sans les considérants. Le président lance le vote pour les personnes en visioconférence.

M. le président :

Le vote est ouvert.

Le président demande une pause afin de vérifier qu'il y a bien dans la session principale de visioconférence uniquement des membres du comité de bassin. Les non-membres sont positionnés en salle d'attente.

A la suite de cette pause, le président annonce le nombre de votants (pouvoirs compris) en salle et en visio.

Il appelle ensuite à voter en salle, avec les boîtiers de vote électronique.

Puis il appelle à voter en visioconférence, par le biais du sondage :

- ✓ en son nom,
- ✓ au nom d'un premier pouvoir,
- ✓ au nom d'un second pouvoir.

Une pause est nécessaire à chaque vote en visioconférence afin de mettre en salle d'attente ceux qui n'ont pas de pouvoirs.

À la fin de la procédure de vote, les services de l'Agence comptabilisent les voix dans un tableau et affichent les résultats globaux sur l'ensemble des écrans.

Du fait des pauses successives, cette procédure a été assez longue et pénible à suivre pour les participants en distanciel.

Monsieur Charpentier a notamment fait part de son mécontentement.

Le résultat final est le suivant :

Adoption du projet de Sdage du bassin Loire-Bretagne et du rapport d'évaluation environnementale portant avis sur le projet de programme de mesures du bassin Loire-Bretagne.

- **Adopté à la majorité (67 avis favorables, 32 avis défavorables, 37 abstentions, 3 non-participations au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n° 2020-07 du 22 octobre 2020.

M. le président :

Concernant la deuxième délibération que nous avons transformée en motion, je vous propose, si vous en êtes d'accord, le principe d'un vote à main levée. Ensuite, nous vous communiquerons le résultat.

Les quatre points qui avaient fait l'objet d'une discussion tout à l'heure se transforment en motion qui accompagne notre délibération.

Mme ROUSSET :

Pouvez-vous redonner les quatre points, s'il vous plaît ? Merci.

M. GUTTON :

Sur l'écran partagé, vous avez une motion proposée par le président de comité de bassin. Sont repris intégralement les quatre points que le président du comité de bassin a présentés en introduction de cette réunion, sans aucun changement. C'est le texte tel qu'il vous avait été transmis il y a deux jours.

M. le président :

Mes chers collègues, pour tenter d'aller plus vite, je propose que ceux qui sont contre cette motion puissent s'exprimer et votent à travers la main bleue.

À la suite du vote de la motion, le résultat est le suivant :

Motion proposée par le président du comité de bassin.

- **Adoptée à la majorité (71 avis favorables, 36 avis défavorables, 7 abstentions).**

M. le président :

Cela a été compliqué. Vous avez tenu jusqu'au bout. Je veux vraiment vous remercier. Je veux aussi rester sur une note d'optimisme par rapport à tous nos sujets. Comme je l'ai dit en commençant, la matière est complexe mais votre écoute et votre présence jusqu'au bout témoignent de l'intérêt que vous portez à nos sujets et c'est cela qui est important. Je veux rester sur une note d'optimisme, comme l'a souligné M. Gandrieau tout à l'heure. Il faut que nous nous mobilisions plus que jamais autour de ces questions. Je sais que quelles que soient nos divergences, nous sommes tous très ambitieux sur le sujet. Encore une fois, je vous remercie d'avoir participé. Merci pour vos interventions aussi riches que diverses. Nous allons terminer ce comité de bassin en vous précisant que nous allons demander sur les autres points une consultation virtuelle.

M. GUTTON :

Sur les autres points qui avaient fait l'objet d'avis très largement positifs des commissions compétentes, nous vous proposerons une consultation écrite, comme nous l'avons fait pendant la période du confinement dans le cadre qui est maintenant prévu par le texte qui est passé cet été et qui nous permet de le faire.

Mme BRUNY :

Serait-il possible de recevoir le document du deuxième vote parce que nous n'avons aperçu qu'un morceau à l'écran ?

M. GUTTON :

En fait, c'était le contenu principal. Nous vous adressons cela dès ce soir ou demain matin. Nous l'installons sur l'extranet.

Mme BRUNY :

Excusez-moi parce que je n'ai pas bien entendu, était-ce une délibération ou une simple motion ?

M. GUTTON :

C'est une motion dont vous connaissez bien le contenu puisque vous l'avez évoqué dans votre première intervention, Mme Bruny.

M. le président :

Mes chers collègues, je vous remercie toutes et tous d'avoir participé aujourd'hui à notre séance plénière en visio-conférence, et vous souhaite un bon appétit.

La séance est levée à 14h20.

COMITÉ DE BASSIN
SÉANCE PLÉNIÈRE DU COMITÉ DE BASSIN
du jeudi 22 octobre 2020

(à 10h à l'agence de l'eau Loire-Bretagne - Salle Sologne et visio)

Membres et assistants de droit

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. ALBERT Philippe	SIGNÉ	
V	Mme AUBERGER Eliane	EN VISIO	Mme HERILIER Marie-Jeanne
A	M. BAUDOT Christian		
A	M. BEAUJANEAU Gilbert		
A	M. BERGER Jean-Pierre		
V	M. BERTHUIT Etienne	EN VISIO	M. DURAND Dominique
V	Mme BERTRAND Julie R. par Mme Aurélie LASSUS DEBAT	EN VISIO	
V	M. BESSONNET Hervé	EN VISIO	
A	M. BITEAU Benoît		
V	M. BLACHON Eric	EN VISIO	
V	M. BLAISE Dominique	EN VISIO	M. HANGARD Gregory
V	M. BOCK François	EN VISIO	
V	M. BODENES Jean-Michel	EN VISIO	M. DHUY Dominique

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	M. BOIGARD Fabrice		
A	M. BOILEAU Fabien		
A	M. BOISNEAU Jean-Paul		
P	M. BOISNEAU Philippe	SIGNÉ	
V	M. BONNEFOUS Nicolas	EN VISIO	
A	M. BONNET Maurice		
V	Mme BONNEVILLE Annick R. par Mme Laure LETESSIER	EN VISIO	M. SELLIER Guillaume M. MARTIN Didier
A	M. BOTHOREL Eric		
V	M. BOUJLILAT Hicham	EN VISIO	
V	M. BROSSIER Jean-Claude	EN VISIO	
P	M. BRULÉ Hervé	SIGNÉ	M. LESTOILLE Jean-Pierre
V	Mme BRUNY Régine	EN VISIO	
V	Mme BUCCIO Fabienne R. par M. Guillaume DELATTRE	EN VISIO	Mme HATSCH Valérie Mme MEDARD Alice-Anne
A	M. BUIN Pierre		
P	M. BURLOT Thierry	SIGNÉ	Mme LE GARFF TRUHAUD Francette M. BOTHOREL Eric
V	M. CAUDAL Claude	EN VISIO	

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
V	M. CHARPENTIER Arnaud	EN VISIO	
V	M. CHARRETIER Nicolas	EN VISIO	
V	M. CHATEIGNER Pascal	EN VISIO	
P	Mme CHATELAIS Edith R. par M. Guillaume CHOUMERT	SIGNÉ	M. GARCIA Pierre
A	M. CHITO Christian		
V	M. CHOLLET Fabrice	EN VISIO	
V	M. CLIVIO Thomas	EN VISIO	
A	M. COISNE Henri		
V	M. COLLETER Jean-Yves	EN VISIO	
P	M. COMBEMOREL Jean-Paul	SIGNÉ	
V	M. COZIC Thierry	EN VISIO	
P	M. DALLES Bruno	SIGNÉ	
V	M. DE BOYSSON Xavier	EN VISIO	
A	M. DE DREUZY Philippe		
V	M. DE LESPINAY Josselin	EN VISIO	
A	M. DEMOIS Jean-Louis		

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
V	M. DENEUVY Jean-Philippe R. par M. Luc RENOÜ	EN VISIO	M. MAILHOS Pascal M. SUDRY Fabien
A	M. DHUY Dominique		
V	M. DORON Jean-Paul	EN VISIO	M. GRANDIERE Jérémy M. MARTIN Lionel
A	M. DOUCET Claude		
A	M. DREVET Vincent		
A	M. DUCEPT Philippe		
A	M. DUCOS Yves		
A	M. DUPUY Paul-Henry		
A	M. DURAND Dominique		
V	M. DURAND Emmanuel	EN VISIO	
V	M. FAUCONNIER Jean-Michel	EN VISIO	M. PATURAT Jacques
A	M. FERRAND Emmanuel		
V	M. FOURNIER Jérôme R. par M. Dieudonné DONDASSÉ	EN VISIO	
V	M. FRECHET Daniel	EN VISIO	
V	Mme GALLIEN Cécile	EN VISIO	
P	M. GANDRIEAU James	SIGNÉ	

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
V	M. GANGNERON Etienne	EN VISIO	
A	M. GARCIA Pierre		
V	M. GAULANDEAU Claude	EN VISIO	
V	M. GERAULT Laurent	EN VISIO	M. MICHEL Louis
V	Mme GIBAUD Catherine	EN VISIO	M. DUPUY Paul-Henry
A	M. GIBON François		
V	M. GILBERT André	EN VISIO	
P	M. GOUSSET Bernard	SIGNÉ	M. SOUBOUROU Christian M. GIBON François
A	M. GRANDIERE Jérémy		
P	M. GUILLAUME Pierre	SIGNÉ	
V	M. GUINOT Pierre	EN VISIO	
V	M. GUYON Didier	EN VISIO	
V	M. HABERT Laurent R. par Mme Françoise MORAGUEZ	EN VISIO	M. BAUDOT Christian M. MULLIEZ Stéphane
A	M. HANGARD Gregory		
A	Mme HATSCH Valérie		
A	Mme HERILIER Marie-Jeanne		

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	M. HERVE Marc		
V	M. HERVOCHON Freddy	EN VISIO	
V	M. HUET Gilles	EN VISIO	
A	Mme JODAR Christiane		
A	M. JOMIER Ludovic		
V	Mme KERBORIOU Edwige	EN VISIO	<i>M. MENIER Jean-René</i>
A	Mme KIRRY Michèle		
A	M. LE BESQ Rémi		
P	M. LE BRAZIDEC Raymond	SIGNÉ	<i>M. SAUVADE Bernard</i>
V	Mme LE FAOU Lénaïck	EN VISIO	
V	M. LE GAL Philippe	EN VISIO	
A	Mme LE GARFF TRUHAUD Francette		
V	M. LE GOFF Roger	EN VISIO	
V	M. LE MAIGNAN Gilbert	EN VISIO	
V	Mme LE QUER Marie-Christine	EN VISIO	
A	M. LEBAS Olivier		

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
V	M. LECHAUVE Michel	EN VISIO	
A	M. LEDEUX Jean-Louis		
V	M. LEGRET Denis	EN VISIO	M. MOELO Jean-Yves
V	M. LEIBREICH Johann R. par M. Jean-Eudes Du PEUTY	EN VISIO	
A	M. LESTOILLE Jean-Pierre		
V	M. LOCQUEVILLE Bruno R. par M. Pierre PITON	EN VISIO	
V	M. LOSTANLEN Georges	EN VISIO	M. HERVE Marc
A	Mme LOUBIERE Delphine		
V	M. LUCAUD Laurent	EN VISIO	
A	M. MAILHOS Pascal		
A	M. MARCELLOT René		
A	M. MARTIN Didier		
A	M. MARTIN Lionel		
V	M. MARY Jean-François	EN VISIO	
V	Mme MATHYS Nicole	EN VISIO	
V	Mme MAUSSION Patricia	EN VISIO	

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	Mme MEDARD Alice-Anne		
A	M. MENIER Jean-René		
V	M. MERY Yoann	EN VISIO	<i>Mme LOUBIERE Delphine M. DREVET Vincent</i>
V	Mme MEZIERE-FORTIN Marie	EN VISIO	
A	M. MICHEL Louis		
V	M. MILLIERAS Christophe	EN VISIO	
V	Mme MOATAR Florentina	EN VISIO	
A	M. MOELO Jean-Yves		
A	M. MULLIEZ Stéphane		
V	M. NAVEZ Marc R. par Mme Pascale FERRY	EN VISIO	<i>Mme KIRRY Michèle M. LEBAS Olivier</i>
P	M. NOYAU Philippe	SIGNÉ	
P	M. ORVAIN Jérôme	SIGNÉ	
A	M. PATURAT Jacques		
A	M. PELICOT Joël		
V	M. PELLERIN François-Marie	EN VISIO	
A	M. PENAUD Jean		

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	M. PERROCHON Serge		
V	M. PIERSON Jean-Paul	EN VISIO	
V	M. PIRIOU Jean-Yves	EN VISIO	
V	M. POINTEREAU Rémy	EN VISIO	
P	M. POUESSEL Pierre	SIGNÉ	
A	M. PUYRAZAT Michel		
A	M. QUENOT Gérard		
V	M. RIEFFEL Jean-Noël R. par M. Samuel SEMPE	EN VISIO	Mme VINCE Agnès M. DUCOS Yves
V	Mme RIVET Michelle	EN VISIO	
A	M. ROBERT Alain		
V	Mme ROCHER Isabelle	EN VISIO	
A	M. ROLLAND Benoît		
V	Mme ROUFFET PINON Andrée	EN VISIO	
P	M. ROUSSEAU Bernard	SIGNÉ	
V	Mme ROUSSET Nathalie	EN VISIO	Mme JODAR Christiane M. FERRAND Emmanuel
V	M. SAQUET Christian	EN VISIO	

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	M. SAUVADE Bernard		
V	Mme SCHAEPELYNCK Catherine	EN VISIO	<i>M. DUCEPT Philippe</i>
A	M. SELLIER Guillaume		
V	M. SERVANT Luc	EN VISIO	
A	M. SOUBOUROU Christian		
V	M. SPECQ Bertrand R. par M. Frédéric WICKER	EN VISIO	
V	M. STOUMBOFF Michel R. par M. Jean-Michel PREAU	EN VISIO	
A	M. SUDRY Fabien		
V	Mme TAHERI Françoise R. par M. Fabien COQUEREAU	EN VISIO	
P	M. TAUFFLIEB Eric	SIGNÉ	
A	M. THOMAZO Roger		
V	M. TOULHOAT Pierre R. par M. Alain SAADA	EN VISIO	
A	M. TOURON Eric		
V	M. TRETOUT Olivier R. par Mme Lucie TRULLA	EN VISIO	<i>M. PUYRAZAT Michel M. VINCENT Patrick</i>
A	M. VALLEE Mickaël		

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
V	M. VENDROT Michel	EN VISIO	
V	M. VERRIER Christophe	EN VISIO	M. COISNE Henri M. VIGIER André
A	M. VIGIER André		
A	Mme VINCE Agnès		
A	M. VINCENT Patrick		
V	M. VOISIN Jean-Bernard	EN VISIO	M. BUIN Pierre
V	Mme YVARD Séverine	EN VISIO	

NOMBRE DE VOTANTS	
TOTAL	139

Présents : 98
Dont représentés : 16
Pouvoirs donnés : 41
Absents : 92

Quorum 1 / 2 de 190 = 95

	ASSISTANTS DE DROIT	ÉMARGEMENT
A	Mme AUBERT Marie-Hélène	EN VISIO
A	Mme CLERMONT-BROUILLET Florence	EN VISIO
P	M. GUTTON Martin	SIGNÉ
A	Mme MONNIER Véronique	EN VISIO
A	M. RAYMOND François	